

012 – Installations sportives

Espaces propices à l'activité physique dans les communes



Table des matières

Introduction	4
1 Espaces propices à l'activité physique	5
2 Contexte – importances des espaces propices à l'activité physique	8
3 Stratégies de promotion	9
3.1 Créer de nouveaux espaces propices à l'activité physique	9
3.2 Relier les espaces propices à l'activité physique existants	10
3.3 Mettre en valeur les espaces propices à l'activité physique existants	11
3.4 Réinterpréter les infrastructures existantes comme espaces propices à l'activité physique	11
3.5 Mieux utiliser les espaces propices à l'activité physique existants	11
4 Accessibilité	12
5 Environnement résidentiel	13
6 Places de jeu	18
6.1 Sécurisation des places de jeu	21
6.2 Accès aux places de jeu	21
6.3 Superficie requise pour les places de jeu	21
7 Cours d'école et de récréation	22
8 Parcs et espaces verts	24
Bibliographie	26
Annexe 1: Participation	27
Annexe 2: Tableau synoptique	37

Introduction

La présente publication est consacrée aux espaces propices à l'exercice physique au quotidien pour toutes les classes d'âge. Les enfants, notamment, ont besoin de tels espaces pour s'épanouir et accumuler leurs premières expériences motrices.

Il est important de pouvoir exercer une activité physique adaptée à ses besoins. En outre, les espaces qui s'y prêtent contribuent de manière décisive à l'attrait d'une commune.

Les intéressés, les urbanistes, les maîtres d'ouvrage, les politiques et les autorités trouveront dans cette publication des informations sur les différents champs d'action dont disposent les communes propices à l'activité physique, comme l'environnement résidentiel, les places de jeu, les parcs et les espaces verts, ainsi que les cours d'école et de récréation.

Les principales exigences auxquelles doit satisfaire toute installation propice à l'exercice physique et, partant, au développement des enfants, sont esquissées ici.

Sensible aux nouvelles tendances, le service des installations sportives a ainsi complété la publication sur les installations sportives traditionnelles par le présent fascicule, qui traite des infrastructures aptes à stimuler l'exercice physique à grande échelle.

Nous entendons ainsi pousser plus loin la discussion technique dans ce domaine et espérons que de nombreuses communes reprendront ce sujet. Nous sommes convaincus qu'il s'agit d'un aspect clé, notamment dans les communes en pleine expansion, surtout dans les espaces urbains de plus en plus denses des agglomérations.

Les espaces propices à l'activité physique non organisée sont un complément indispensable aux installations sportives traditionnelles et soumises aux normes. Compte tenu du manque d'activité physique des enfants, qui a pour corollaire une obésité croissante, il est nécessaire d'aménager des espaces propices à l'activité physique dans les espaces urbains et de les faire connaître afin de promouvoir leur utilisation.

L'objectif visé est de mettre en place un réseau d'espaces propices à l'activité physique et d'installations sportives de grande qualité, qui couvre les besoins de toutes les classes d'âge en matière d'exercice physique.

Les trois thèses suivantes, toujours actuelles, permettent une première approche du sujet (Lukoschek L., 1998, p. 30):

Thèse 1

Les loisirs, et notamment le sport et l'exercice physique, imprimeront plus fortement leur marque sur l'environnement à l'avenir. Les habitudes sportives et les complexes sportifs sur lesquels elles s'appuient subissent d'ailleurs d'importantes modifications structurelles, qui ont des répercussions sur l'aménagement et le développement des complexes sportifs au sein des villes.

Thèse 2

Le milieu urbain est actuellement défavorable à l'activité physique: nous vivons dans un monde «mobile» mais «hostile à l'activité physique». Dans l'environnement résidentiel, l'intégration du sport et de l'exercice physique sont entravés par des barrières structurelles. Cependant, la ville renferme un potentiel de développement décisif à cet égard pour l'avenir.

Thèse 3

De nouveaux aspects du sport et des loisirs doivent être intégrés dans les concepts d'urbanisation. Le parc de complexes sportifs existant ne suffira pas à couvrir les besoins qui se profilent. Dans la perspective d'une «ville propice à l'exercice physique», il convient de jeter les bases du développement de complexes sportifs à visage humain et respectueux de l'environnement dans l'environnement résidentiel.

1. Espaces propices à l'activité physique

Pour peu qu'elles soient dotées des espaces et des installations nécessaires, les communes offrent de nombreuses possibilités de faire du sport et de l'exercice physique. Pour une meilleure compréhension des espaces en question, la modélisation peut être utile. Les réflexions sous-jacentes ressortent des deux illustrations ci-après.

L'espace urbain peut être comparé à un oignon:

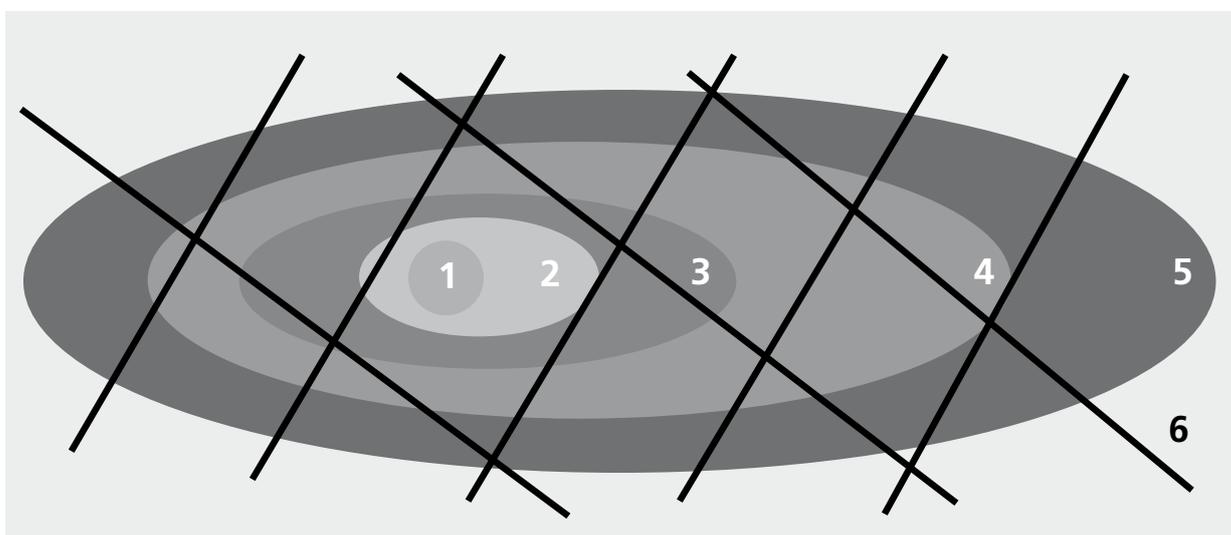


Figure 1: 1. Logement
2. Alentours
3. Espaces de quartier propices à l'activité physique tels que places de jeu et petits espaces verts
4. Espaces communaux propices à l'activité physique tels qu'installations sportives et parcs
5. Espace paysager
6. Réseau de chemins, zones de rencontre

Dans ce modèle spatial, des espaces propices à l'activité physique s'élargissent par cercles concentriques à partir du logement privé. La suite d'espaces doit former un système d'espaces propices à l'activité physique reliés en réseau. Le modèle montre clairement de quelles unités doit être constitué l'espace urbain, du point de vue de l'exercice physique et du sport. Il est relativement grossier mais permet une approche théorique du sujet.

Le modèle de la figure 1 part du logement privé et s'étend tout autour mais ce faisant, il ne rend pas compte de l'existence d'autres centres analogues. Il a donc été remanié pour intégrer cette idée. Dans une commune, les espaces blancs tels que ceux qui sont représentés à la figure 2 n'existent pas, on voit plutôt les cercles qui se sont développés autour de différents centres s'interpénétrer.

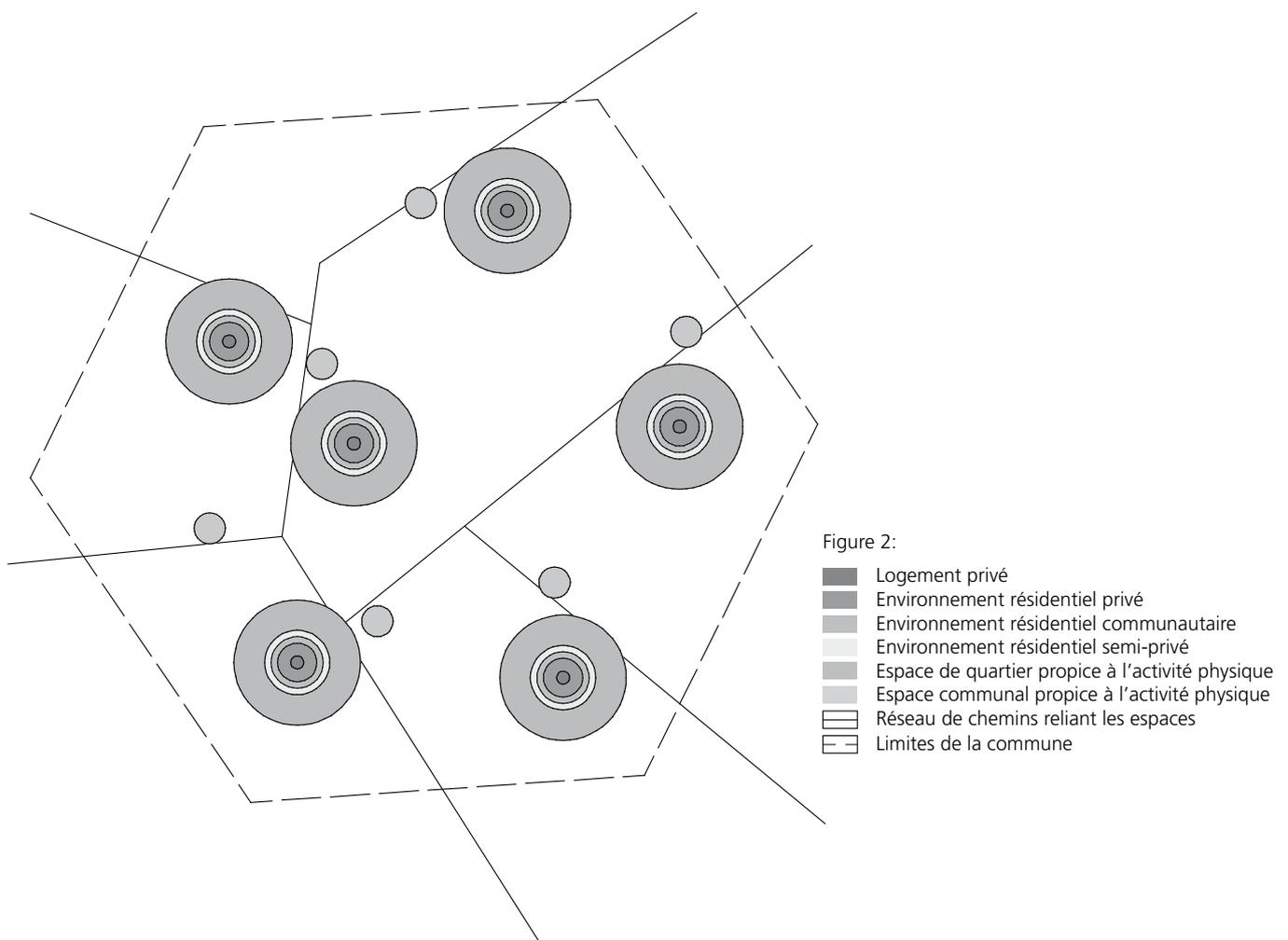
C'est ce que montre de manière simplifiée, pour plus de clarté, le schéma de la figure 2.

Les espaces urbains propices à l'activité physique contiennent les éléments suivants:

- Aux alentours du logement: jeux pour enfants, espaces de résidence pour adultes et seniors (jardin, rue de quartier, place de jeu de quartier, etc.).
- Dans le lotissement: parcs, installations sportives et possibles installations en plein air.
- Réseau de chemins pour trafic lent (chemin de l'école et du travail, loisirs et excursions).

La présente publication se concentre sur l'environnement résidentiel qui s'étend jusqu'aux espaces communaux propices à l'activité physique, lesquels peuvent être promus selon cinq stratégies:

- Créer de nouveaux espaces
- Relier les espaces existants
- Mettre les espaces existants en valeur
- Réinterpréter l'infrastructure existante
- Mieux utiliser les espaces propices à l'activité physique existants



Ces différentes stratégies sont développées de manière plus détaillée au chapitre 3 et récapitulées dans un tableau synoptique à l'annexe 2.

Les installations sportives ne sont pas traitées ici car elles sont largement couvertes par les publications du Service des installations sportives. Il peut également arriver que les différents champs d'action se chevauchent dans les communes. Il conviendra alors de reconstituer les informations sur les espaces respectifs à partir des différentes rubriques.

Toutes les données chiffrées contenues dans la présente publication ont une valeur indicative et ne peuvent donc pas être directement transposées. Une comparaison entre la situation actuelle et la situation visée peut servir de point de départ. Elle donne une idée de la taille que peut avoir un espace non construit adapté, à titre de référence. Le recours à des spécialistes garantira par ailleurs le respect des différentes étapes nécessaires pour rendre un espace extérieur propice à l'activité physique.

Le processus qui conduit à la modification de l'espace extérieur est important. On entend par là qu'il convient d'élaborer la meilleure solution avec les habitants, à partir du contexte initial. Pour les solutions issues d'un processus participatif (annexe 1), l'aspect consensuel est important. La taille de l'espace non construit n'est donc pas un objectif prioritaire. La règle de base est que plus la possibilité d'influer sur l'espace non construit est donnée tôt (phase conceptuelle) aux utilisateurs, mieux ils se l'approprient par la suite. C'est alors que les valeurs indicatives deviennent utiles.

2. Contexte – importances des espaces propices à l'activité physique

Le milieu dans lequel évoluent les enfants s'est durablement transformé au cours des dernières années. Une publication de Zahner L. et al. (2005) explique pourquoi il est nécessaire de parler d'espaces propices à l'activité physique:

On attend du cadre de vie de l'enfant et des conditions socio-spatiales dans lesquelles il grandit qu'ils lui assurent un développement sain et naturel. Dans cet esprit, la Charte d'Ottawa requiert, d'un point de vue de politique sanitaire, que la société crée des conditions qui permettent à tous ses citoyens d'être en bonne santé.

Ces conditions se sont manifestement durablement modifiées; car bien que les enfants aient apparemment «tout» aujourd'hui, qu'ils ne souffrent quasiment plus de la misère et que des secteurs entiers de l'industrie soient consacrés à leurs besoins supposés, ils se trouvent néanmoins privés d'expériences essentielles pour leur développement. L'influence croissante des médias, les incitations massives à la consommation, le boom des technologies et l'actuelle situation du logement et des transports limitent la découverte du corps et des sens, empêchant les enfants de s'approprier le monde par leurs propres moyens.»

«Il est à déplorer qu'avec l'évolution du cadre de vie, les enfants ne puissent plus jouer sans danger, de manière spontanée, en dehors du cadre organisé par les parents, et appréhender le monde directement, avec leurs yeux d'enfant. La naissance d'un déséquilibre entre le développement moteur, cognitif et social chez les enfants est souvent imputée à l'impossibilité dans laquelle ils se trouvent, surtout dans les villes, de vivre des expériences de base multiples dans des espaces de jeu informels et naturels, ainsi que de donner libre cours à leur besoin irrésistible de bouger. En d'autres termes, les conditions d'un comportement adapté des enfants en matière d'activité physique ne sont plus réunies.»

(Pühse, U. dans: Zahner L. et al. (2005), p. 16 ss.)

Les enfants ont besoin de faire très tôt des expériences tactiles et kinesthésiques pour élargir le champ de leurs possibilités et ce, pas seulement pour entraîner leurs systèmes organiques mais aussi pour développer leur confiance en eux (Zahner L. et al. 2005, p. 17).

On constate qu'aujourd'hui, à l'école primaire, de nombreux enfants ont du mal à grimper, rouler, esquiver, tomber et se balancer. Il faut donc agir.

Une activité physique suffisante est primordiale pour le bon développement corporel, psychique et social. L'enfance constitue une occasion unique d'apprendre, de comprendre et de saisir des mouvements divers.

Que faut-il pour cela?

Les jeunes en fin de scolarité devraient avoir au moins une heure d'exercice physique par jour, les enfants plus jeunes, nettement plus.

La recommandation minimale, tant pour les femmes que pour les hommes, à chaque âge, est d'au moins une demi-heure d'exercice physique d'intensité modérée, autrement dit avec une respiration légèrement accélérée. Pour entraîner son endurance, il faudrait avoir chaque semaine 3 séances d'activité physique intensive provoquant de la transpiration pendant 20 minutes.

Il existe une corrélation claire entre le temps passé à l'extérieur et l'activité physique: plus les enfants sont dehors, plus ils ont une activité physique importante. Il est donc important qu'ils aient le droit et la possibilité de sortir. Ce lien de cause à effet justifie d'encourager un environnement physiquement adéquat puisqu'il stimulera de manière décisive les habitudes des enfants en matière d'activité physique. Ces conclusions et celles qui suivent sont tirées du rapport des Public Health Services (2009).

Autres enseignements tirés de la littérature spécialisée:

- La proportion de piétons et de cyclistes est d'autant plus élevée que l'environnement résidentiel est varié (postes de travail, prestations de services, écoles, etc.).
- Un réseau routier dense favorise le trafic lent et augmente la probabilité des déplacements à pied ou à vélo.
- Plus la densité de population est grande, plus la proportion de personnes qui se déplacent à l'aide de leur seule force musculaire est grande.
- Un espace routier propice aux piétons et aux cyclistes favorise le trafic lent. Il doit être conçu de manière à permettre exclusivement un trafic motorisé à vitesse réduite.
- Plus les espaces verts et les parcs sont nombreux dans l'environnement résidentiel, plus les gens sont prêts à se déplacer par la seule force de leurs muscles.
- Comme l'appartenance ethnique et l'âge ne commencent à prendre une véritable signification qu'à partir de l'adolescence, il faudrait peut-être en profiter pour faire découvrir l'activité physique aux enfants en âge préscolaire et en âge d'aller à l'école primaire, quelle que soit leur culture.
- Contrairement aux attentes, une étude comparative internationale sur les transports à pied et en vélo et la fréquence des accidents a montré que le risque d'accident impliquant des automobilistes est d'autant plus bas que le nombre de piétons et de cyclistes est élevé.

3. Stratégies de promotion

3.1 Créer de nouveaux espaces propices à l'activité physique

Aujourd'hui, l'essentiel de l'espace urbain est construit. Les chances de pouvoir créer de nouveaux espaces propices à l'activité physique et de nouvelles installations sportives dans une commune existante sont limitées. Cela est toutefois possible à condition d'anticiper la construction longtemps à l'avance. Les plans directeurs, les plans de zone et les plans de quartier sont les bons instruments pour préparer correctement ces projets du point de vue de la législation sur la planification.

La densité de l'espace urbain place les urbanistes devant des exigences élevées. Ils doivent veiller à ce que les espaces non construits existants ne soient pas perdus pour l'activité physique et le sport. Comme les espaces non construits sont de plus en plus rares, ceux qui restent doivent être de très bonne qualité.

Les possibilités suivantes peuvent être envisagées (liste non exhaustive):

- De nouveaux espaces propices à l'activité physique et installations sportives **doivent être intégrés dans le système de parcelles non construites**, si possible sans que cela se fasse aux dépens des espaces verts existants. Cette intégration permet de supposer que l'installation sportive pourra être desservie par des voies à faible circulation, et partant, accessible sans danger à pied ou à vélo. L'intégration de ces espaces dans le système de parcelles non construites augmente par ailleurs l'attrait de l'ensemble du système. Ils sont des éléments de discontinuité bienvenus, qui attirent le regard et invitent à s'arrêter.
- Les nouveaux espaces propices à l'activité physique et installations sportives doivent être placés **à proximité des logements**. L'objectif serait d'avoir un terrain de sport ou un espace propice à l'activité physique à proximité immédiate, accessible rapidement et sans risque. Une combinaison avec les bâtiments et terrains publics est une bonne solution à cet égard, car elle permet de les intégrer plus facilement dans la vie sociale des communes. Il existe de nombreuses disciplines sportives attractives pour le public, l'espace doit être aménagé en conséquence.

- Les nouveaux espaces propices à l'activité physique et installations sportives doivent aussi **être aménagés en fonction des besoins du sport informel**. On entend par là qu'ils ne doivent pas avoir pour seule vocation de servir le sport organisé. Les besoins de ce groupe d'utilisateurs sont toutefois difficiles à saisir. De plus, il ne s'agit pas d'un public homogène, ce qui complique encore son intégration.
- Les **expériences** les plus diverses doivent être favorisées, ce qui dépend fortement du point précédent: si l'offre doit être la plus large possible, il ne faut pas oublier que les espaces propices à l'activité physique et les installations sportives ne se prêtent pas qu'au sport. Il s'agit aussi de lieux de rencontre qui doivent être adaptés à toutes les classes d'âge.
- Créer des **axes de détente linéaires** allant des agglomérations vers leurs environs, tels qu'un réseau piétonnier et cyclable le long d'un fleuve, idéal pour les randonnées à vélo ou la course à pied.
- Créer des **installations artificielles pour décongestionner les éléments de paysage naturels**. Par exemple, des murs d'escalade à l'intérieur de l'espace urbain permettraient aux sportifs de s'entraîner sans perdre de temps et seraient également respectueux de l'environnement (limitation du trafic et préservation des biotopes spéciaux).
- Réaliser des conceptions régionales grâce à une **collaboration intercommunale** ou à des associations communales. Une bonne coordination des intérêts permet d'utiliser les synergies régionales car chaque commune n'a pas besoin par exemple d'une piste d'athlétisme de 400 m.

3.2 Relier les espaces propices à l'activité physique existants

Dans les grands ensembles urbains, le fait de relier les espaces propices à l'activité physique existants est un excellent moyen d'agrandir la surface totale de ce type d'espace, tout en luttant contre l'insularisation.

Cette stratégie est judicieuse dans les quartiers déjà existants où les espaces propices à l'activité physique et au sport sont trop rares.

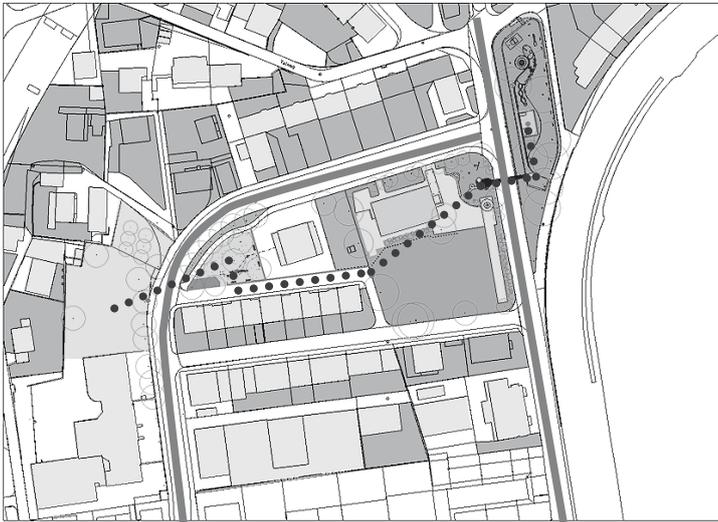
Ces espaces peuvent par exemple être reliés à l'aide d'une passerelle enjambant une route ou de larges trottoirs. (Photo: Service des espaces verts de la ville de Berne)

Ecole Steckgut

Dammweg

Parc Nordring





Plan de situation de la zone de jeu dans le quartier de la Lorraine (Service des espaces verts de la ville de Berne)

- La séparation opérée par les rues peut être compensée par une zone de rencontre. La zone piétonne peut être élargie grâce à une adaptation du profil.

3.3 Mettre en valeur les espaces propices à l'activité physique existants

- Concevoir des espaces verts urbains **multifonctionnels**.
- Rendre la ville **propice aux jeux et à l'activité physique**.
- Sécuriser et développer à temps le système de **parcelles non construites de la ville**.
- Construire des installations sportives et des sites propices au jeu **modulables**.
- Mettre les sites propices au jeu et au sport en relation avec les **éléments naturels**.

3.4 Réinterpréter les infrastructures existantes comme espaces propices à l'activité physique

- Favoriser la co-utilisation des zones de circulation et imposer des mesures de réduction du trafic.
- Identifier le potentiel des friches industrielles et le mettre en valeur, notamment en les rendant temporairement propices à l'activité physique.

- Rendre les zones industrielles plus attractives.
- Saisir les opportunités pour des offres temporaires.
- Obtenir des surfaces en échange des parcelles non construites perdues.
- Associer les jeunes à la création d'offres de sports de loisir et offrir un suivi pédagogique.
- Reprendre et utiliser les initiatives de la population.
- Œuvrer à faire mieux accepter les mesures novatrices grâce aux relations publiques.
- Souligner l'image positive de projets inhabituels.
- Rechercher des sources de financement pour les mesures novatrices dans le cadre de projets pilotes s'inscrivant dans des programmes promotionnels généraux.
- Oser des procédures non conventionnelles, non bureaucratiques.
- Créer des offres de sports aquatiques en ville.
- Entretien et stimuler une «culture urbaine de l'activité physique».

3.5 Mieux utiliser les espaces propices à l'activité physique existants

Cette stratégie se prête aux infrastructures sportives traditionnelles telles que les halles de sport, les piscines couvertes, les patinoires, etc.

- Il conviendrait de rationaliser l'utilisation des installations qui ne sont pas pleinement exploitées, en les ouvrant notamment au sport non organisé. Les installations extérieures réservées au sport scolaire devraient ainsi être mises à la disposition du sport non organisé pendant les périodes où elles ne sont pas utilisées. Des horaires d'ouverture novateurs permettraient de placer des unités d'utilisation supplémentaires dans ces installations. Les responsables de l'occupation de la halle devraient être consultés à ce sujet.
- Intégration de l'activité physique et du sport dans le quotidien. Il convient à cet égard de s'interroger sur le déroulement de sa journée. Où l'escalier peut-il par exemple être utilisé à la place de l'ascenseur? A l'école, l'enseignant peut essayer d'intégrer l'activité physique dans la récréation ou le cours.
- Ouvrir les cours d'école aux enfants et aux adolescents en dehors des heures d'école.

4. Accessibilité

L'accessibilité est une condition essentielle pour tous les espaces propices à l'activité physique. A quoi peuvent servir les plus beaux espaces propices à l'activité physique si leurs utilisateurs potentiels n'y ont que difficilement, voire pas du tout accès?

Plus les espaces propices à l'activité physique sont proches du logement et plus leur accès est sécurisé, plus les enfants, même petits, pourront les utiliser facilement, de manière autonome, sans être sous la surveillance constante d'adultes. Outre la situation des bâtiments dans un espace urbain, la circulation, notamment motorisée, joue un rôle essentiel.

Selon Agde G. 2008, il faut s'employer à proposer des aires de jeu adaptées à l'âge et des sites à proximité des logements, faciles d'accès. Les chiffres suivants peuvent être donnés à titre indicatif:

Pour les enfants de moins de 6 ans, des espaces propices à l'activité physique à portée de vue ou de voix, dans un rayon de moins de 200 m, sont nécessaires dans l'environnement résidentiel.

Pour les enfants de 6 à 12 ans, des espaces propices à l'activité physique accessibles par un chemin piétonnier dans un rayon de moins de 400 mètres doivent être prévus dans le quartier.

Les adolescents de plus de 12 ans ont un plus grand rayon d'action, les espaces communaux propices à l'activité physique distants de jusqu'à 1000 m par route piétonne leur sont encore accessibles.

Tous les enfants, même de moins de 6 ans, devraient pouvoir atteindre de manière autonome les espaces propices à l'activité physique, afin de pouvoir s'y rendre et bouger au gré de leurs besoins. De manière générale, ces espaces doivent être intégrés dans un système de pistes cyclables et de voies pédestres si possible sans intersections dangereuses. Cela présuppose une planification des transports adaptée aux enfants: routes fermées à la circulation, routes à vitesse limitée, signalétique adaptée, etc.

Le modèle de Zurich (Keller D., 2005) peut être cité à titre de référence:

Pour les loisirs à l'intérieur du quartier, on se sert des espaces en plein air qui peuvent être atteints en 15 minutes au maximum, ce qui correspond à une distance de 400 m. Les obstacles tels que l'eau, les grandes routes, les lignes de chemins de fer et les grandes zones inaccessibles peuvent nettement réduire la zone d'apport d'un espace propice à l'activité physique.

L'exigence qui peut être postulée ici est que chaque enfant doit pouvoir accéder directement à un espace non construit. Il devrait pouvoir l'atteindre de manière autonome le plus jeune possible.

5. Environnement résidentiel

Qu'entend-on par là?

On entend par environnement résidentiel l'espace extérieur qui entoure un logement. On distingue souvent l'environnement résidentiel proche de l'environnement résidentiel plus éloigné. En été, l'environnement résidentiel proche fait souvent partie de l'espace habitable. Tous deux contribuent à l'attrait des conditions de logement et ne peuvent par conséquent être «réduits» à la surface qui entoure la maison. L'environnement résidentiel est donc un critère décisif de l'attrait d'un quartier et d'une commune en général.

La qualité de l'aménagement et la dimension humaine d'un lotissement peuvent avoir une influence décisive sur son image. Il est important de donner aux habitants la possibilité de participer à l'aménagement de leur environnement résidentiel afin de créer une forte identification tout en augmentant le contrôle social de ces espaces. Une utilisation insuffisante des espaces non construits peut avoir des conséquences négatives sur le développement de l'espace urbain, jusqu'à entraîner la dégradation du quartier.

Que faut-il prendre en compte?

Les croquis ci-après montrent comment il faudrait placer les bâtiments pour éviter que l'espace non construit qui les entoure ne reste à l'abandon, faute de pouvoir être utilisé (ministère bavarois aux questions de développement territorial et d'environnement, 1996, p. 14). La disposition des bâtiments doit être inscrite dans le plan d'affectation spécial (plan de quartier/plan d'aménagement). Elle contribue nettement à la qualité des espaces extérieurs. Les possibilités des futurs habitants dans leur espace extérieur sont ainsi orientées de manière décisive.

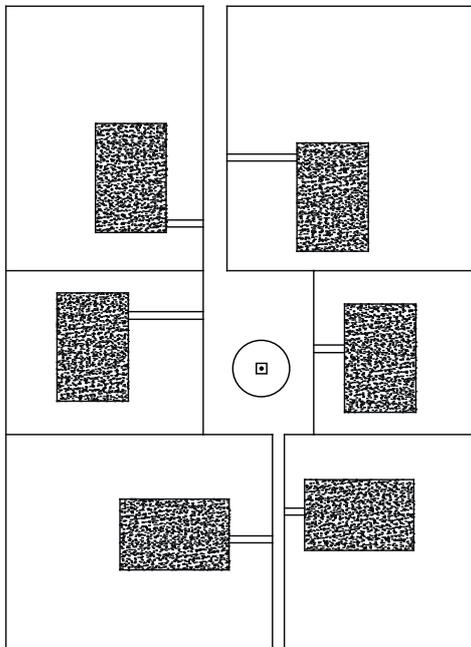


Figure 3: Maisons individuelles indépendantes construites autour d'une cour commune.

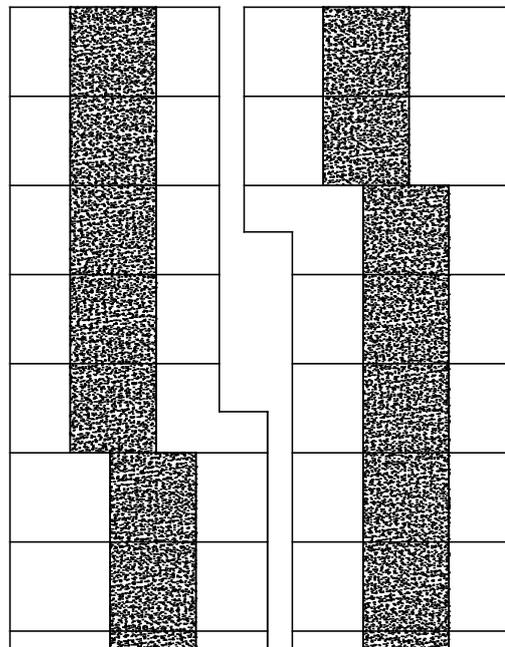


Figure 4: Dans les lotissements de maisons mitoyennes, il est important de distinguer une façade avant et une façade arrière afin de créer différents espaces utilisables pour l'activité physique.

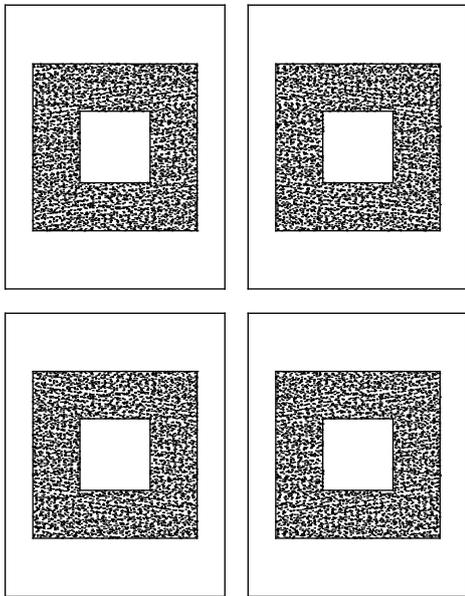


Figure 5: Construction autour d'une cour. Le côté rue est public, tandis que la cour offre un espace propice à l'activité physique.

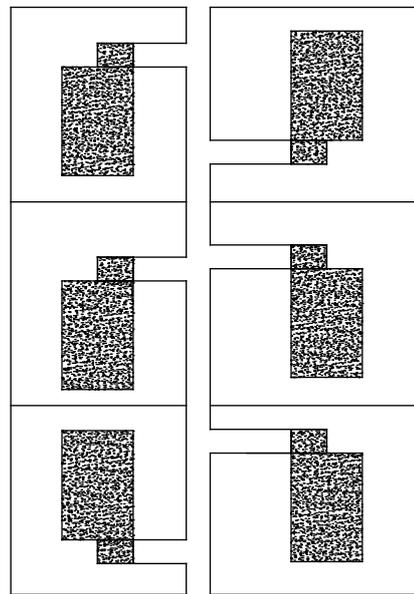


Figure 6: Maisons familiales alignées le long des routes d'accès.

Les maisons familiales agencées autour d'une cour (cf. figure 3) constituent les espaces les plus propices à l'activité physique et offrant la meilleure qualité de résidence. Cette configuration multiplie les espaces se prêtant à des usages variés.

Les espaces extérieurs qui entourent les maisons familiales en bordure de rue sont déstructurés et ne constituent pas des espaces propices à la résidence et à l'activité physique. Il peut par conséquent arriver qu'à la campagne, un environnement supposé adapté aux enfants, ceux-ci aient encore moins de possibilités de jouer dehors que les petits citadins, du fait que les espaces extérieurs ne sont pas suffisamment attractifs et sûrs.

Même dans un habitat dense, des espaces non construits variés, facilement utilisables, à dimension humaine et de grande qualité tant pour la résidence que pour l'activité physique, peuvent être créés. Des éléments d'aménagement et des plantes soigneusement sélectionnées peuvent marquer les différentes zones, qui sont de quatre types: publiques, semi-publiques, communautaires et privées.

Il s'agit d'utiliser ces quatre types d'espaces pour créer un environnement résidentiel qui stimule aussi bien l'activité physique que la socialisation. Dans le jargon spécialisé, on parle d'appropriation. C'est uniquement si la population peut s'approprier l'espace que le potentiel qu'il renferme pourra être utilisé. L'environnement résidentiel est important tant pour le développement que pour la qualité de vie, en particulier des enfants et des adultes dont la mobilité est réduite.

Quels sont les différents types d'environnement résidentiel?

Type d'espace	privé	communautaire (entrée commune)	semi-public (lotissement)	public
Description:	Espace extérieur utilisé uniquement par les propriétaires du logement ou par les habitants de la maison familiale.	Espace extérieur utilisé par un nombre défini d'habitants de l'immeuble.	Espace extérieur dans lequel la frontière entre relations privées et publiques est floue.	Espace extérieur utilisé par des personnes qui ne se connaissent pas obligatoirement.
Exemple:	Jardin privatif ou zone allant de la maison à la sonnette ou à la boîte aux lettres.	Jardin commun ou cour commune de l'immeuble utilisé(e) par les habitants de plusieurs logements.	Zone de transition entre la maison et la rue; cour d'un bloc de constructions utilisée par plusieurs habitants; rue de rencontre de quartier; petite voie sans issue sans circulation.	Espace routier, parcs, places de jeu publiques.

Tableau reprenant la représentation de la brochure du ministère bavarois aux questions de développement territorial et d'environnement, 1996, p. 18.

Les limites de ces zones ne sont pas toujours très nettes et perceptibles. Les frontières entre ces sphères de distance sociale ne sont souvent que très légèrement esquissées et seuls les habitants les intériorisent clairement.

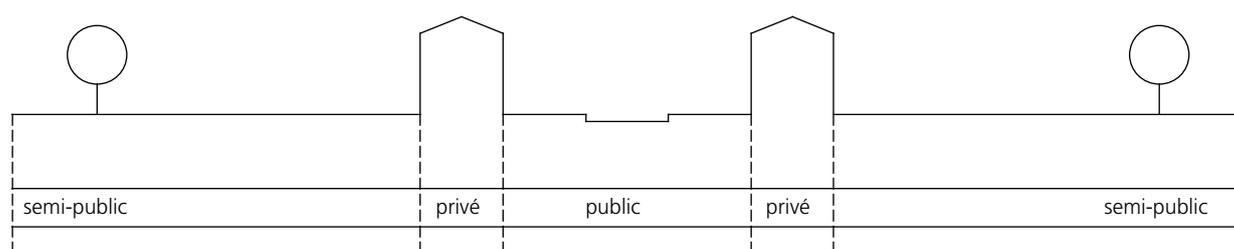


Figure 7: Environnement résidentiel sans zonation marquée.

Un environnement résidentiel qui ne comporte pas de zones de transition avec les espaces communautaires ou semi-publics ne se prête pas à la socialisation. Il y manque les recoins, importants pour les jeux des enfants, ou des endroits tranquilles permettant à l'accompagnant de s'asseoir. Si l'accompagnant n'est pas à l'aise, il aura hâte de repartir et ne laissera pas l'enfant jouer longtemps.

A quoi peut ressembler un environnement résidentiel bien structuré?

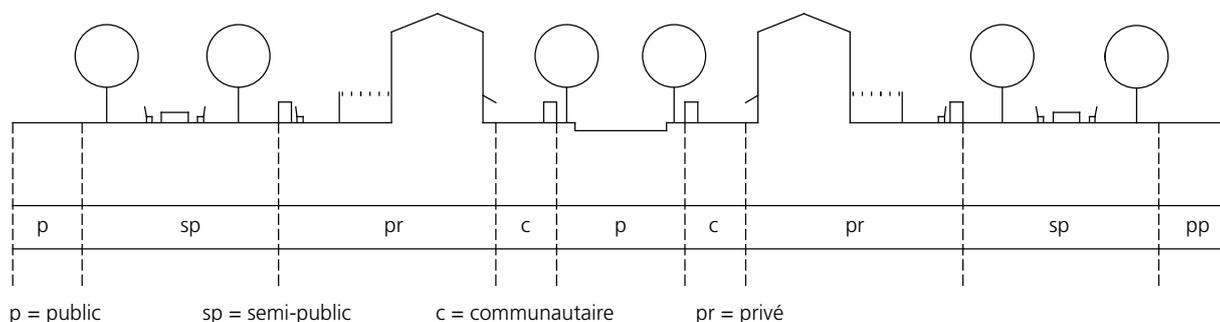


Figure 8: Environnement résidentiel avec zonation dans un lotissement de maisons mitoyennes/tissu d'habitations dense.

Voici un exemple d'environnement résidentiel bien structuré. Les différentes zones qui se succèdent sont clairement identifiables, ce qui facilite leur utilisation et est plus propice à la résidence. La différenciation entre «l'avant» et «l'arrière» de la maison est un important critère de qualité. Les zones peuvent être délimitées à l'aide de divers éléments tels qu'un mur, une palissade, un changement de revêtement, une haie, une marche, un abri de jardin, un pot de fleurs ou une pergola. Cette énumération n'est pas exhaustive et vise à montrer la diversité des formes que peuvent prendre les délimitations, en fonction de la situation. Il est recommandé de faire appel aux spécialistes du domaine (architectes et

architectes paysagistes) pour élaborer la conception de base d'un lotissement et de son espace extérieur, en concertation avec les futurs habitants. Cela doit garantir la mise en place d'un cadre durable qui réponde aux attentes individuelles tout en offrant la cohésion et l'unité d'un quartier.

Il peut également se produire que les habitants bougent ces frontières à leur gré. Ainsi, en été, la limite de la zone communautaire pourra être repoussée en déplaçant les plantes en pots.

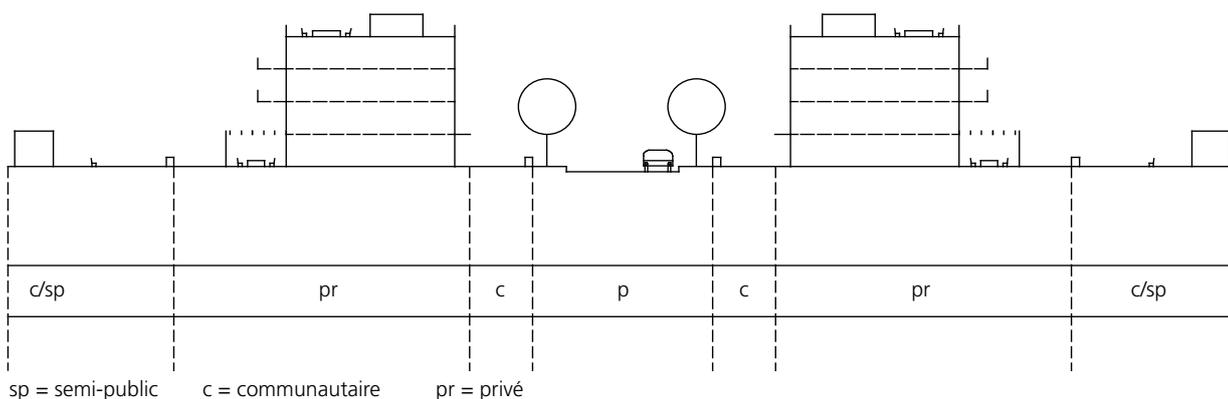


Figure 9: Environnement résidentiel avec zonation dans l'immeuble.

L'espace routier est subdivisé en ensembles à dimensions humaines à l'aide d'arbres, de murs ou de haies et de pergolas. Derrière la maison, le logement au rez-de-chaussée a un accès direct au jardin. Plus loin, des jardins peuvent aussi être prévus pour les logements des étages supérieurs, avec des abris pour permettre aux habitants de ranger leur outillage et leurs meubles de jardin.

Pour stimuler les contacts, il convient d'installer le plus grand nombre possible de fonctionnalités telles que crochets à vélo, boîtes aux lettres, atelier commun, etc. dans l'espace communautaire.

L'aménagement de l'environnement résidentiel est décisif pour le développement des enfants, raison pour laquelle cet espace ne doit pas être considéré comme résiduel mais traité tout avec le même soin que le bâtiment lui-même. Les différentes zones doivent être organisées de manière à remplir leur fonction, grâce aux compétences de spécialistes capables de fixer ces espaces dans un cadre solide, durable, et stable. Ces espaces doivent se prêter à différentes utilisations et inciter les enfants à développer de nombreux jeux. La conception ne doit pas être mise à mal par un changement de propriétaire.

Les parcelles non construites à vocation communautaire sont nécessaires en particulier là où les espaces extérieurs privés sont rares ou inexistants, comme dans les centres-villes. Dans les lotissements de maisons familiales aussi, où les jardins sont essentiellement privés, des espaces extérieurs communs complémentaires sont requis pour toutes les activités qui nécessitent plus de place. Ils donnent une identité au lieu, cristallisent des projets communs, introduisent les relations de voisinage dans l'anonymat du lotissement et font office de jardin pour tous les voisins. Cette surface non construite communautaire devrait avoir les mêmes caractéristiques qu'un jardin privé: des zones en retrait propices à l'isolement et des espaces dégagés, librement aménageables.



L'environnement résidentiel doit être composé à la fois d'espaces extérieurs privés et communs.

La situation à Zurich peut servir de référence (Keller D., 2005). L'espace non construit disponible par habitant (y compris l'espace non construit privé et semi-public), est réparti en trois catégories:

> 40 m² sont considérés comme une grande superficie

20-40 m² comme une superficie moyenne

< 20 m² comme une petite superficie réduite

L'espace non construit communautaire est supposé compris dans ces chiffres.

6. Places de jeu

Qu'entend-on par là?

Les places de jeu à proximité du domicile doivent être conçues en premier lieu pour un public d'enfants en bas-âge. Il convient aussi de prévoir des places de jeu de quartier pour les enfants plus âgés, en tenant compte des besoins des personnes qui les accompagnent. En effet, un enfant accompagné d'un adulte ne peut jouer que tant que l'adulte qui le surveille peut ou veut bien rester. Comme les places de jeu servent le plus souvent à compenser les défaillances de l'environnement résidentiel, il est important que les enfants puissent y venir facilement chaque jour.

Que faut-il prendre en compte?

Comment doit être aménagée une place de jeu? Selon de nombreuses législations cantonales ou communales sur les constructions, la surface des aires de jeu et de socialisation dans l'espace extérieur doit être proportionnelle à la surface habitable brute. L'aménagement de ces aires ne fait toutefois l'objet d'aucune prescription ni conseil particuliers.

Dans une brochure consacrée aux constructions propices aux enfants et aux familles («Kindergerechtes und familienfreundliches Bauen», n'existe qu'en allemand), pro juventute énonce sept principes à suivre pour adapter les espaces extérieurs aux besoins des enfants, qui peuvent être transposés dans les places de jeu:

1. Guider le comportement: l'idée sous-jacente est qu'il faut laisser une marge de manœuvre aux futurs utilisateurs, autrement dit, les laisser libres d'orienter leurs mouvements comme ils l'entendent, à l'intérieur du cadre donné. Il ne faut pas multiplier les engins de jeu fixes car ceux-ci, en orientant les enfants vers un schéma d'utilisation prédéfini, les font passer à côté d'enchaînements tels que découvrir – essayer – abandonner – changer – recommencer.

D'autres raisons plaident en faveur du renoncement aux engins de jeu fixes:

- les enfants s'en lassent plus vite car ils offrent un moins grand nombre de variantes;
- ils ne conviennent qu'à une certaine catégorie d'âge, excluant d'emblée l'intégration d'autres catégories d'âge dans un même jeu;
- ils sont relativement chers.

2. Ensemble plutôt qu'isolément: les riverains et les groupes d'utilisateurs doivent absolument être intégrés dans le processus de planification, ce qui suppose de choisir le processus participatif adapté (cf. annexe 1). Les places de jeu ne peuvent remplacer l'environnement résidentiel que dans certaines conditions. Il convient d'offrir aux différentes catégories d'âge la possibilité de se mouvoir et d'échanger en fonction de leurs intérêts grâce à des espaces adaptés. Les places de jeu doivent faire office de lieu de rendez-vous.

3. Sentir – penser – agir: c'est en bougeant que l'on s'approprie l'espace. Les enfants apprennent à comprendre leur environnement. Les recommandations sur l'aménagement des places de jeu sont largement inspirées de ce principe.

4. Relier au lieu d'isoler: on entend par là rendre possible et même promouvoir la polyvalence des espaces. Il convient aussi de penser à cet égard aux différentes catégories d'âge susceptibles de les utiliser. Un réseau de chemins varié doit permettre de relier entre eux les différents types d'espaces.

5. Sain plutôt que nocif: en vertu de ce principe, l'usage de matériaux de construction toxiques est à proscrire autant que possible des aires de jeu. Des matériaux naturels (troncs d'arbres, arbres à grimper, sable, gravier, etc.) permettent de réaliser des expériences primaires importantes et de s'approprier l'espace de manière autonome.

6. Dynamique plutôt que statique: les plantes permettent de vivre les saisons. L'aménagement lui-même doit être modulable en fonction des besoins des utilisateurs. Pour optimiser le degré d'utilisation de la place de jeu, il convient également de prévoir une option en cas de mauvais temps.

7. Circulaire plutôt que linéaire: sachant que les éléments constitutifs du paysage peuvent influencer les idées de jeu des enfants, il convient de privilégier ceux qui les inciteront à penser en termes de cycles (chaque élément a une influence sur l'élément d'à côté), tels qu'arbustes d'ornement, bac à sable ou à gravier, points d'eau avec zone pour s'ébattre, murs d'escalade combinés à des arbres, etc. Des barbecues peuvent également s'inscrire dans ce concept.

Quels sont les différents types de places de jeu?

Les places de jeu équipées d'engins de jeu sont de loin les plus répandues. Leur utilisation est prédéfinie, leur entretien facile à planifier: à l'abri des imprévus, l'exploitant ne court aucun risque. Or, comme nous l'avons vu précédemment, ces installations sont loin d'être optimales.

Il existe aussi d'autres types de places de jeu, moins courants cependant, tels que les places de jeu à thèmes, les jardins Robinson et autres places de jeu de construction, très semblables les uns aux autres, qui se distinguent principalement par leur appellation.

Une place de jeu, quelle qu'elle soit, doit permettre différents types de jeu.

On en distingue trois principaux (pro juventute, 2000, p. 18): les jeux de rôle, les jeux de construction et les jeux d'action, qui sont souvent combinés. Le tableau suivant énumère les formes de jeu favorisées par les engins de jeu respectifs (par analogie avec pro juventute).

Type de jeu	Support	Exemples concrets
Jeux de rôle	Niches, recoins	Cabane, arène, panneaux, buissons, etc.
	Communication	Bancs et tables, arène, etc.
	Zones de repos	ombre, soleil, calme
	Plantes et animaux	Jardins potagers, floraux, botaniques et/ou de baies, enclos d'animaux, remises, etc.
Jeux de construction	Sable – terre – gravier	Proposer des zones avec ces matériaux
	Eau	Pompe, cours d'eau, point de puisage, etc.
	Feu	Prévoir des lieux adaptés aux barbecues
	Construire et façonner	Bois, pierres, tuyaux, etc.
Jeux d'action	Activités motrices libres	Pelouse ouverte, colline, arbres, etc.
	Activités motrices sur éléments fixes	Mur de grimpe, toboggan, balançoire, etc.
	Activités motrices sur engins mobiles	Vélo, rollers, planche à roulettes sur surfaces dures, rampes, etc.
	Activité motrice sur engins mobiles	Buts, filets et paniers pour jeux de ballon et marquage correspondant

A quoi peut ressembler une place de jeu correctement aménagée?

Les images ci-après donnent quelques pistes de réflexion.



6.1 Sécurisation des places de jeu

Il n'est pas nécessaire de supprimer tout élément dangereux d'une installation. L'important est que les utilisateurs puissent identifier le danger et apprendre à le maîtriser, comme par exemple grimper aux arbres. Le risque devrait pouvoir être calculé. Les sources de danger non apparentes, par contre, comme les vis saillantes sur une partie d'engin de jeu où les enfants s'élancent, doivent être exclues.

Les éléments aquatiques en particulier, ne doivent en aucun cas constituer un danger pour les enfants. Ainsi, les mares près desquelles des enfants sont susceptibles de s'approcher doivent être clôturées ou comblées pour ne pas dépasser 20 cm de profondeur sur une large surface.

Les plantes vénéneuses sont à proscrire.

L'état des engins de jeu doit être contrôlé régulièrement.

- A Bonn, une fourchette de 6 à 11 m² d'aire de jeu par enfant de moins de 14 ans est considérée comme appropriée.
- A Zoug, la prescription est de 20 m² par enfant.
- L'ordonnance sur les constructions du canton de Berne prescrit une superficie des places de jeu pour enfants au moins équivalente à 15 % de la surface au sol brut des logements familiaux.

La fixation d'un nombre de m² n'a souvent pas de fondement scientifique, mais elle est utile dans le contexte politique. L'écart entre la réalité et le besoin est facile à mesurer et c'est une donnée parlante qui peut être communiquée facilement.

Il convient ici de se référer à des principes qualitatifs. Selon les études citées au chapitre «Contexte», plus les espaces non construits disponibles pour l'activité physique et le sport sont nombreux, mieux c'est.

Deux éléments sont à souligner au sujet des places de jeu, à savoir l'accessibilité (chapitre 1) et le processus (cf. annexe 1) de création ou de transformation de l'installation.

6.2 Accès aux places de jeu

Règle valable pour tout type de place de jeu:

Elle ne doit en aucun cas donner directement sur un garage souterrain ou des chemins peu fréquentés. Elle ne doit pas être desservie par des voies de circulation routière et doit être accessible aux personnes à mobilité réduite et aux enfants.

6.3 Superficie requise par les places de jeu

De combien de m² de place de jeu un enfant a-t-il besoin? De quelle surface minimum un enfant doit-il disposer pour avoir une activité physique adaptée à ses besoins? Telles sont les questions que soulèvent les places de jeu.

L'énumération ci-après reflète toute l'étendue du sujet.

- A Berlin, la loi sur les aires de jeu pour enfants préconise une surface d'1 m² d'aire de jeu par habitant à titre indicatif, ce qui donne une surface d'aire de jeu globale de 330 ha pour la ville tandis que la surface réelle est d'environ 200 ha.

7. Cours d'école et de récréation

Qu'entend-on par là?

Les cours d'école et de récréation, réparties sur l'ensemble du territoire de la commune, sont des composantes importantes de l'approche globale d'une commune propice à l'activité physique. Elles doivent surtout servir aux jeux spontanés durant les récréations et, en-dehors des heures d'école, à l'activité physique spontanée, au sport informel, voire au sport en club si cette synergie est possible.

Que faut-il prendre en compte?

La planification ou la transformation de la cour de récréation doit être effectuée en collaboration avec les enfants, les enseignants, le concierge, les autorités scolaires et les architectes paysagistes. Le spécialiste doit prendre note des différents besoins et élaborer une solution consensuelle avec les utilisateurs. Ses services sont notamment requis pour analyser la situation existante et étudier attentivement l'évaluation des besoins afin d'identifier les problèmes. Il peut également chiffrer le coût des besoins, lancer un appel d'offre pour les mesures de construction nécessaires et éventuellement faire office de maître d'œuvre. Le résumé ci-après s'appuie sur les recommandations de Flückiger E. (1991).

- Différents types de revêtement favorisent les schémas moteurs naturels. Il convient à cet égard de planifier des surfaces à revêtement dur aux abords et aux accès des bâtiments afin que les utilisateurs puissent essayer leurs chaussures avant d'entrer.
- Différents types d'espaces (niches/espaces ouverts/sections structurées, transparentes, zones avec engins ou objets/zones pour s'asseoir, etc.) doivent être aménagés pour couvrir le plus grand nombre possible de besoins (polyvalence). Ce faisant, il ne faut pas penser uniquement aux élèves mais aussi à toutes les catégories d'âges qui peuvent utiliser cet espace après l'école. La juxtaposition d'espaces de jeu, de sport et de communication va dans ce sens.
- Les surfaces imperméabilisées d'une certaine taille que l'on trouve généralement encore dans les écoles, devraient être maintenues dans des proportions raisonnables. Elles servent de terrains tous temps et d'aire de jeu pour le streetball, l'inline-skating, le street-hockey, etc.
- Les installations sportives sont souvent dans le périmètre des écoles. Elles doivent être aménagées de manière à pouvoir être utilisées sans préjudice à la fois dans le cadre scolaire et dans le cadre extra-scolaire.

- Des niches et des sièges en tous genres tels que poutres, troncs d'arbres, souches à différentes hauteurs et autres installations doivent être aménagés le long des chemins. Il est important que les chemins soient praticables en chaise roulante.
- Les massifs et arbustes permettront de suivre l'évolution des saisons (bourgeons, fruits), protégeront du vent et des regards curieux et offriront de la nourriture à différentes espèces animales, notamment les oiseaux. Pour toutes ces raisons, ils attireront aussi les gens.
- Des habitats pour animaux pourront facilement être créés avec des tas de pierre, des nichoirs et des haies, pour la plus grande joie des enfants qui les observeront. Les plantes vénéneuses sont à bannir.
- Il peut également être intéressant d'aménager un jardin scolaire dont l'entretien sera confié à une classe pendant toute l'année. Sachant d'où ils proviennent, les enfants auront un autre rapport aux légumes.
- La topographie est aussi un élément important, sur lequel il convient de jouer. Les bosses ou les creux dans le sol permettent d'appréhender l'espace de différentes manières. Il convient de se servir de ces éléments de manière ciblée et de ne pas fractionner des surfaces homogènes, par exemple pour les jeux de ballon.
- Du matériel de jeu volumineux et coûteux peut être géré en un point central du périmètre scolaire et éventuellement réparé durant le cours de travaux manuels.
- etc.

Les idées d'aménagement des places de jeu s'appliquent par analogie.

Quels sont les différents types de cours d'école et de récréation?

Les cours d'école et de récréation doivent avant tout être adaptées à l'âge des classes respectives. L'aménagement de l'espace extérieur renseignera ainsi du premier coup d'œil sur le niveau de l'école (jardin d'enfants, école d'enseignement primaire ou secondaire, etc.). On peut donc effectuer une distinction entre les différents groupes d'utilisateurs.

Comment peut se présenter une cour de récréation correctement aménagée?



8. Parcs et espaces verts

Qu'entend-on par là ?

Les parcs sont ouverts à tous et peuvent contenir des jeux et des installations sportives. Il s'agit généralement de surfaces très arborées, agrémentées de buissons, de pelouses et éventuellement d'eau sous une forme ou une autre. De nombreux parcs ont été aménagés sur le site d'anciens cimetières. Ils sont répartis en îlots sur le territoire de la commune. Ce sont des installations de plein air qui servent de poumon vert à tout un quartier ou quartier urbain. Il convient également de prévoir de nouveaux parcs et espaces verts dans les nouveaux quartiers afin de couvrir des besoins qui ne peuvent être satisfaits à proximité immédiate du domicile.

Les espaces verts publics et non construits valorisent considérablement les biens immobiliers (D. Gruehn, 2006). Suivant leur fonction et leurs équipements, ils peuvent leur faire gagner jusqu'à 20 %. L'intensité et la manière dont ces espaces sont entretenus ont également un fort impact sur la valeur des biens immobiliers des terrains avoisinants.

Ces deux aspects sont importants, surtout au plan politique, pour la répartition des fonds dans une commune.

Les neuf principes ci-après peuvent guider l'aménagement (Schöffel J., 2005). Ils laissent une large marge de manœuvre tout en fixant un cadre à l'intérieur duquel beaucoup de choses sont possibles, sur la base de la conception globale. Les points ci-après doivent être pris en compte :

- **Diversité:** l'installation doit être polyvalente. Les installations unifonctionnelles devraient faire figure d'exception ou être suffisamment bien intégrées dans la structure globale du territoire pour que cela ne constitue pas un handicap.
- **Modulabilité:** la conception globale devrait être suffisamment solide pour supporter sans encombre les modifications de contenu. L'utilisation de l'installation peut être appelée à évoluer avec la génération d'utilisateurs suivante. L'installation doit pouvoir supporter cette évolution.
- **Robustesse:** les éléments utilisés devraient être simples, stables et faciles d'utilisation. Les enfants devraient pouvoir se servir des aménagements sans avoir peur de casser quelque chose. Les installations défectueuses ont un effet dissuasif sur les utilisateurs, ce qui est contre-productif. Les types de gazon utilisés doivent être résistants et supporter une fréquentation élevée.

- **Ouverture:** l'installation doit être accessible à tous et intégrée dans le réseau global des installations de plein air et du trafic lent.
- **Caractère stimulant:** l'installation devrait stimuler les expériences sensorielles les plus diverses et inciter les visiteurs à essayer activement les structures qui leur sont proposées.
- **Aménagement transgénérationnel:** une possibilité d'activité physique devrait être prévue pour chaque classe d'âge. Il faut que les accompagnants des enfants puissent les laisser jouer si possible sans inquiétude.
- **Constructions sans obstacles:** les groupes d'utilisateurs à mobilité réduite doivent être pris en compte.
- **Développement de la communication:** l'aménagement de l'installation doit favoriser les rencontres spontanées, ce qui peut aussi stimuler l'intégration.
- **Durabilité de la construction:** toute l'installation doit être construite à l'aide de matériaux recyclables. Il convient à cet égard de toujours se placer dans la perspective d'une future déconstruction.

Que faut-il prendre en compte ?

Pour que la sécurité soit assurée, la visibilité de tous les secteurs doit être garantie depuis tous les chemins. L'aménagement d'un parc répond à des critères non seulement artistiques et architecturaux mais aussi fonctionnels et spatiaux. Malheureusement, de plus en plus de parcs sont fermés la nuit en raison de l'augmentation du vandalisme. Le sentiment d'insécurité a également accéléré cette tendance, aussi le sentiment de peur doit-il être combattu à l'aide d'espaces ouverts et clairs. D'autres villes d'Europe proposent des offres de sport encadrées ou une surveillance permanente.

Les facteurs restrictifs peuvent être (Grätzer R. 2001):

- la taille des installations; en général, les grands espaces verts sont mieux perçus que les petits;
- le sentiment subjectif de sécurité: il dépend fortement de l'éclairage et du dégagement;
- l'attractivité – possibilités pour jouer et s'asseoir, disponibilité de l'eau, abris en cas de pluie;
- le temps disponible.

Quels sont les différents types de parcs et espaces verts?

Suivant leur zone d'apport, on peut distinguer les parcs de quartier et les parcs municipaux. La distinction peut aussi se faire selon la localisation, telle que parc du château, parc en bordure du lac, promenade ou boulevard. Suivant la fonction, on peut distinguer les parcs animaliers, les parcs à sculptures, les parcs de jeu, les parcs dans les lieux de cure et les parcs des sports. Le concept de parc des sports, encore quasiment inconnu en Suisse, vient d'Allemagne. Ce type de parc réunit sciemment différents espaces propices à l'activité physique et à différentes disciplines sportives à l'intérieur d'un parc, ainsi que les infrastructures annexes nécessaires telles que vestiaires, restaurant, etc.

Comment peut se présenter un parc?



Bibliographie

- Agde, G. et al. (2008). Spielplätze und Freiräume zum Spielen. Ein Handbuch für Planung und Betrieb. 3^e édition, totalement remaniée. Beuth Verlag GmbH. Berlin.
- Bayerisches Staatsministerium für Landesentwicklung und Umweltfragen (1996). Wohnumfeld, Gestalt der Nutzung wohnungsnaher Freiflächen, Arbeitsblätter für die Bauleitplanung Nr. 10, Grünordnung und Landschaftspflege. Munich: ministère de l'Intérieur de la Bavière.
- Flückiger, E. (1991). Handbuch Pausenplatz. Pausenplätze aktiv gestalten und aktiv nutzen. Verlag SVSS. Zumikon.
- Gälzer, R. (2001). Grünplanung für Städte. Planung, Entwurf, Bau und Erhaltung. Eugen Ulmer GmbH & Co. Stuttgart.
- Gruehn, D. (2006). Bedeutung von Freiräumen und Grünflächen für den Wert von Grundstücken und Immobilien. Forschungsprojekt im Auftrag der GALK-DST. Endbericht (Kurzfassung). Austrian Reserach Centeers – systems reserach GmbH. Vienne. Consulté le 5 août 2008 sous: http://www.galk.de/fvh_gruen/down/fvh_gruen_endbericht_kurz_0606.pdf
- Keller, D. et al. (2005). Freiraum der Stadt Zürich. Methodenbeschrieb und Anwendung. Hrsg. Grün Stadt Zürich. Zurich.
- Lukoschek, L. (1998). Die «Bewegungsfreundliche Stadt». Rahmenbedingungen und Möglichkeiten zur Integration des informellen Freizeitsports in die Stadtplanung als Beitrag zur Verbesserung der Wohnumfeldqualität. Universität de Kaiserslautern.
- Pro juventute, SWE, Schweizerischer Verband für Wohnbau- und Eigentumsförderung (2000). Kindergerechtes und familienfreundliches Bauen. Fotorotar, Egg ZH. Ed. pro juventute.
- Public Health Services & GrobPlanung GmbH (2009, sous presse). Strukturelle Bewegungsförderung in der Gemeinde.
- Schemel, H.-J.; Strasdas, W. (1998). Bewegungsraum Stadt, Bausteine zur Schaffung umweltfreundlicher Sport- und Spielgelegenheiten. Ein Forschungsbericht im Auftrag des Umweltbundesamtes. Edition Sport & Umwelt. Aix-la-Chapelle. Meyer & Meyer Verlag.
- Schöffel, J. (2005). Bewegungsfreundliche Siedlungen. Pilotprojekt Biel-Nidau. Studienauftrag im Auftrag des Bundesamtes für Sport, ausgelöst durch die Tieferlegung der Bernstrasse in Biel-Nidau. IRAP. Institut pour le développement territorial. Haute Ecole technique de Rapperswil.
- Senatsverwaltung für Stadtentwicklung. Berlin. Versorgung mit öffentlichen Spielplatzflächen [version électronique]. Consulté le 31 juillet 2008 sous: http://www.stadtentwicklung.berlin.de/umwelt/stadtgruen/kinderspielplaetze/de/spielplatzversorgung/sppl_versorg.shtml
- Stadtgärtnerei Bern (2004). Einweihung «Spielmeile im Lorrainequartier». Pressemappe. Berne. Non publié.
- Stadtrat Zug Stadt. Grosser Gemeinderat, Vorlage. Spielplatzplanung in der Stadt Zug: Zwischenbericht. Bericht und Antrag des Stadtrates vom 5. November 2002. S. 4. [version électronique]. Consulté le 31 juillet 2008 sous: <http://www.stadtzug.ch/dl.php/de/20021111105716/1698.pdf>
- Rahmenplanung zur Spielplatzbedarfsplanung in Bonn 2006. [version électronique]. Consulté le 31 juillet 2008 sous: http://www2.bonn.de/bo_ris/daten/O/pdf/07/0710491ED7.pdf
- Wieland, H. et. al. (2001). Spiel-, Sport- und Bewegungsräume in der Stadt. Aspekte einer zukunftsorientierten Infrastrukturplanung von Sportstätten unter dem Leitbild einer menschengerechten Stadt. Zukunftsorientierte Sportstättenentwicklung. Band 10. Landessportbund Hessen e.V.
- Zahner, L. et. al. (2005). Enfance active – vie saine. Manuel des professionnels. Office fédéral du sport OFSPO. Institut du sport et des sciences du sport de l'Université de Bâle. Fondation de la Winterthur Assurances pour la prévention des sinistres. Institut de psychologie de l'Université de Zurich, Société Suisse de Pédiatrie, Swiss Olympic Talents. 2^e éd. inchangée. OFSPO: Macolin.

Annexe 1: Participation

La participation anime

Daniel Lehmann Pollheimer, Daniel Wiener, ecos, Bâle

La participation motive

«La Theodorskirchplatz et les rues qui y mènent [...] doivent être fermées à la circulation [...]. Ainsi sera créé dans la zone de la Wettsteinplatz un grand espace de jeu et de vie d'un seul tenant.» Ce projet dont le but était clair, avait été formulé il y a quelques années par les habitants d'un quartier de Bâle lors des ateliers d'innovation de WERKSTADT BASEL (jeu de mots à partir de «Stadt», la ville et de «Werkstatt», l'atelier). Dans le cadre de ce projet pour la sécurisation à long terme des recettes fiscales versées par les personnes physiques, lancé à la fin des années 90 dans le canton de Bâle-Ville, qui compte environ 190 000 habitants, quelque 2000 personnes ont mené ensemble une réflexion méthodique sur la qualité de vie offerte par leur ville. Cette démarche participative d'envergure a débouché sur un programme d'action pour le développement de la ville de Bâle composé de 200 mesures concrètes, qui ont été progressivement mises en œuvre par le canton depuis¹.

Cette démarche participative avait été lancée par les autorités et notamment le Département des Finances du canton de Bâle-Ville, dans l'idée que les ménages à revenus élevés quittaient souvent la ville de Bâle pour aller chercher dans l'agglomération voire à la campagne une meilleure qualité de vie. Cet exode, auquel on assistait depuis la fin des années 60, menaçait de saper progressivement la base sociale et financière des principaux centres de Suisse. La qualité de vie dans l'espace urbain tient tout autant aux constructions ou aux lieux de délasserment qu'offre la ville, qu'au lien affectif des gens avec leur environnement, leurs voisins, leur quartier ou à la qualité des écoles publiques que fréquentent leurs enfants.

Comme la qualité de vie est cependant une notion subjective dont chaque individu a une perception différente, le gouvernement de Bâle-Ville a engagé une vaste consultation auprès de la population pour savoir ce qui, dans leur environnement immédiat, leur déplaisait, et dans quels domaines il convenait d'apporter des améliorations pour répondre aux besoins de manière ciblée et efficace. Le projet WERKSTADT BASEL n'avait pas seulement pour objet d'identifier les

dysfonctionnements mais aussi d'y remédier concrètement. Pour ce faire, le gouvernement de Bâle-Ville s'est également appuyé sur les enseignements des sciences sociales et de l'urbanisme selon lesquels les gens s'identifient d'autant plus à leur environnement immédiat qu'ils peuvent contribuer à le façonner. De même, plus les gens s'identifient à leur milieu de vie, plus ils sont sensibles aux nuisances engendrées par exemple dans les villes par la densité de l'habitat.

Les habitants du quartier précédemment cité étaient demandeurs d'un espace propice aux jeux et à l'activité physique plus vaste et sollicitèrent à cet effet la transformation d'une place entière en zone piétonne et sans parkings. Alors que des idées aussi radicales n'ont généralement pas droit de cité ou sont étouffées par des conflits d'intérêts en tous genres, la demande d'un espace de jeux et de vie fut étudiée dans le cadre de la démarche participative «Werkstadt Basel», lors d'une conférence de consensus. Au fil des tables rondes dirigées par un animateur, les représentants des habitants du quartier, de l'industrie, des associations de tourisme et des riverains se mirent notamment d'accord sur les points suivants:

- Transformation de certains lieux et artères du quartier, d'entente avec les riverains, pour en faire des lieux de vie et de rencontre avant tout.
- Mise en place d'un réseau de petits espaces verts et non construits reliés entre eux pour tenir compte du besoin de détente, de jeu et de rencontre des habitants de tous âges.
- Connexion des zones résidentielles entre elles et avec tous les lieux publics (écoles, places de jeu, poste, banque, commerces) par des chemins sécurisés.

Cet exemple concret montre que dans le cadre d'un processus participatif, autrement dit d'une consultation permettant d'influer sur la politique, les habitants d'un quartier identifient efficacement les améliorations à apporter aux lieux publics pour la qualité de vie. Alors que le processus participatif avait un tout autre objet à la base, les habitants du quartier ont rapidement exprimé le souhait que les possibilités de pratiquer une activité physique en général (espace piétonnier, de jeu, propices au sport ou à la rencontre) soient améliorés et interconnectés. La participation anime donc doublement!

¹ Cf. www.werkstadt-basel.ch et www.aps-bs.ch

D'ailleurs, l'initiative a été fructueuse: la Theodorskirchplatz est aujourd'hui une zone fermée à la circulation, un lieu de vie intensément utilisé pour se retrouver, faire du sport, ou jouer. Dans le même but, les autorités ont rendu la grande cour de récréation d'une école du quartier accessible au public, en dehors des heures d'école.

Fonction et potentiel de la participation dans la politique et le grand public

L'exemple de «Werkstadt Basel» le montre, la participation ouvre des possibilités. En quoi le processus de participation publique décrit est-il si particulier et se distingue-t-il globalement des traditionnels processus politiques inscrites dans la législation?

La participation peut tout d'abord se définir très généralement comme l'intention de promoteurs étatiques ou privés d'associer les personnes concernées et parties prenantes potentielles à leurs projets les plus divers, des principes directeurs de lutte contre la drogue à la planification du quartier en passant par l'aménagement des rues résidentielles et les réorganisations d'entreprise. En Suisse, Etat fédéral régi par la démocratie directe, le droit de codécision formel, institutionnalisé, s'impose naturellement comme une évidence et est abondamment utilisé. Nous sommes généralement fiers de cette culture politique, mais il nous arrive aussi de la maudire parce qu'elle semble freiner, sinon empêcher la réalisation rapide de projets novateurs.

Abstraction faite des processus participatifs de type consultatif (pour les aménagements locaux au niveau communal par exemple), la plupart des formes de participation traditionnelles de la démocratie directe fonctionnent selon le principe de la majorité. De plus, «le souverain» n'intervient qu'à un stade relativement avancé du projet. Cela signifie que la grande majorité des citoyens ne peuvent prendre position «que» sur des projets dont la conception est achevée. Pour les groupes d'intérêt politiques et sociaux, le seul enjeu est d'obtenir une majorité de voix pour ou contre le projet, sans que cet avis puisse être nuancé.

Ainsi, certains projets, notamment les plus complexes, risquent d'être réduits à néant par la votation populaire malgré des études préliminaires, des procédures de consultation et des campagnes d'informations souvent complètes.

Tel est aussi de plus en plus souvent le cas des projets importants, car compte tenu du changement des valeurs sociales et de l'individualisation croissante de la société, on voit se multiplier les groupes d'intérêts hostiles à un projet et qui cherchent à l'empêcher par tous les moyens (tandis qu'il y a dix ou vingt ans, la formation de la volonté politique sur les sujets spécialisés avait plutôt lieu au sein d'une poignée de partis).

En outre, les organisations et les individus directement et indirectement concernés peuvent, même après une votation, déposer un recours ou former opposition sous diverses formes, ajournant ainsi de plusieurs années, ou portant un coup d'arrêt définitif à la réalisation de projets concrets. Ce droit de recours peut avoir une efficacité redoutable, notamment pour entraver l'aménagement de rues résidentielles et de rues de rencontre propices à l'activité physique, car dans les artères qui s'y prêtent, il se trouve toujours un riverain pour bloquer pendant des années, sinon faire échouer l'ensemble du projet, en arguant d'un intérêt particulier plus ou moins légitime.

C'est ainsi qu'aujourd'hui, praticiens et théoriciens partagent l'avis que dans de nombreux cas, une planification «interactive» ou «coopérative» et un processus de planification conçu comme «ouvert», dialogal, améliorent considérablement les chances de planifier avec succès une «ville symbiotique»². Une caractéristique essentielle de tels processus participatifs est donc le principe de dialogue, fondé sur la coopération et non sur la concurrence, contrairement aux processus politiques traditionnels où les décisions se prennent à la majorité.

A cet égard, il ne s'agit pas d'invalider ni de contourner les processus politiques existants, légitimés par le droit, qui sont souvent qualifiés de «premier mode politique». L'hétérogénéité croissante de la population et la multiplication des styles de vie appellent cependant, dans certains domaines politiques et thématiques, de nouveaux instruments procéduraux qui permettent d'associer les intéressés à un stade précoce et de différentes manières.

² Reuter, W. 2000: Zur Komplementarität von Diskurs und Macht in der Planung. In: DISP 141, p. 4 à 16

Ces méthodes dialogales de formation de l'opinion et de prise de décision sont également résumées sous le terme de «deuxième mode politique»³.

Un processus participatif conçu et modéré par des professionnels ne fait pas que renforcer la participation démocratique aux processus décisionnels, il présente aussi de nombreux avantages pour le développement du projet proprement dit.

- **Efficacité:** l'expérience montre que les projets et les décisions qui bénéficient d'un large appui sont plus rapides et, partant, plus efficaces et moins chers que les processus traditionnels, car ils permettent d'anticiper et de surmonter plus facilement les conflits potentiels, grâce à un travail constructif, à un stade précoce de la planification. Les contestations et les blocages politiques devraient donc être moins nombreux lors de leur mise en œuvre. Les processus participatifs visant une participation active, regroupent et pondèrent les problèmes de manière transparente au lieu de traiter uniquement les intérêts individuels, ce qui accélère aussi bien la planification que la prise de décision et la mise en œuvre.
- **Garantie de qualité:** la prise en compte active de préoccupations offre la possibilité d'intégrer «l'expertise locale» des habitants ainsi que leurs idées et suggestions à un stade de développement précoce du projet. Elle garantit aussi que les projets n'occulent pas les ressentis et besoins essentiels des habitants.
- **Légitimation:** dans de nombreuses villes et quartiers où la proportion d'étrangers est élevée, jusqu'à la moitié de la population adulte n'a pas le droit de vote. Les processus dialogaux sont ouverts à tous ceux qui entendent défendre leurs intérêts. Cela vaut aussi pour les industriels qui n'habitent pas au siège de leur entreprise. Ils ne peuvent généralement intervenir dans un processus qu'en faisant opposition, à un stade assez tardif. Les enfants et les jeunes sont souvent touchés eux aussi par un projet. Le «deuxième mode politique» garantit qu'ils soient consultés comme il se doit, comme des partenaires égaux en droits.

- **Acceptation et identification:** la possibilité de s'investir activement dans le sujet améliore la compréhension qu'ont les intéressés de la complexité du projet. On sait par expérience que l'acceptation du projet et l'identification au projet, au quartier et à la ville sont d'autant plus fortes que la possibilité d'intégrer les besoins et les suggestions dans le projet sont réels.

En conclusion: précisément dans un environnement où les structures démocratiques et les voies de droit sont très variées, la participation peut contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre rapide de solutions adaptées à la situation.

Formes et exemples de participation

Echelle de la participation: Tout ce qui brille n'est pas d'or

Il n'existe pas de modèle absolu de participation, mais un large spectre de procédés et surtout de conceptions de la participation. Du point de vue des intéressés, invités à donner leur avis par les promoteurs d'un projet particulier, la marge de manœuvre ménagée par le processus participatif choisi est très importante. Les spécialistes de la participation la désignent souvent par «Ladder of citizen participation» (échelle de la participation citoyenne):

- On entend par non-participation, la désinformation et l'immobilisme des autorités, ainsi que d'autres formes de communication à caractère manipulateur.
- On qualifie toujours péjorativement de participation symbolique une information, explication ou conseil commun qui ne laissent aux sujets consultés aucune possibilité d'influer sur la décision.
- C'est seulement tout en haut de l'échelle que l'on voit se transformer radicalement le rapport traditionnel entre les promoteurs du projet et les intéressés. Au stade de la coopération, des solutions partenariales sont recherchées, tandis que le pouvoir d'organisation est véritablement redistribué aux deux derniers échelons.

³ Nicolini, M. 1997: Bürgerbeteiligung. Brüche, Brücken, Barrieren. In: Nicolini, M. (Hrsg.): Raumplanung und neue Verträglichkeiten: Aushandeln von Widersprüchen im Umgang mit dem Erschöpflichen. Böhlau, Wien/Kolmar/Weimar. p. 225-264.

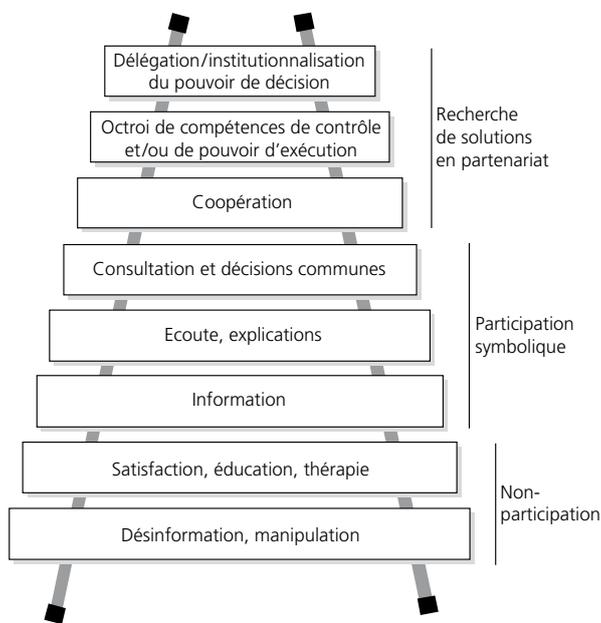


Figure 1: «Ladder of citizen participation» (échelle de participation citoyenne) (Selle 1996, p. 170).

Toutefois, seuls participeront aux processus participatifs ceux qui croiront pouvoir en retirer un avantage personnel. Or, seules les quatre formes de participation du sommet de l'échelle peuvent leur offrir cette chance. Ce sont en effet les seules à permettre un vrai dialogue et une discussion, du moins partiellement et temporairement, d'égal à égal (sans rapport hiérarchique) entre les participants (par exemple entre les urbanistes et les habitants du quartier). Contrairement aux auteurs de l'échelle de la participation, nous fixons ci-après le seuil un peu plus bas et élargissons la participation aux délibérations et aux décisions communes.

Méthodes et possibilités d'action

On voit se développer depuis plusieurs décennies une réelle culture de la participation – même dans son sens le plus strict – aussi bien au plan national qu'international. Les processus participatifs sont utilisés dans de nombreux domaines d'activité et contextes comme le paysagisme et l'aménagement du territoire, le travail social, d'intégration et avec les migrants, sans oublier, de plus en plus, le développement de l'organisation des entreprises et des administrations. Lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, la communauté internationale a même inscrit dans l'Agenda 21 que toutes les autorités communales devaient élaborer un programme d'action pour atteindre un développement durable (Agendas 21 locaux), dans le cadre d'un processus participatif avec la société civile.

En politique internationale, les procédures participatives et consensuelles sont de plus en plus fréquemment mises en œuvre. On les désigne alors par le terme générique de «processus multi-acteurs (MSP)» un acteur étant «tout groupe ou personne qui influence une décision ou qui peut être influencé par lui». Un MSP est défini comme un «processus qui rassemble tous les acteurs importants autour d'un objectif commun à travers une nouvelle forme de communication, de prise de décision. Ils [les MSP] sont basés sur la reconnaissance de l'importance de la justice et de la responsabilité dans la communication entre les acteurs et l'intégration d'au moins trois groupes d'acteurs sinon davantage également représentés et de leurs opinions»⁴. Les processus participatifs au sens de la présente contribution sont des processus multi-acteurs.

Au vu de leur diversité, même une simple énumération des méthodes participatives mises en œuvre avec succès dépasserait le cadre de la présente contribution⁵. L'atelier d'innovation tel qu'il a été conçu par Robert Jungk à la suite d'un vaste mouvement de protestation contre l'utilisation de l'énergie atomique, par exemple, est très connu. On se souvient également des «tables rondes» très populaires en Allemagne entre 1989 et 1991, après la réunification, et qui ont été largement copiées.

L'un des principes d'une participation réussie tient à ce que le processus choisi est en quelque sorte taillé sur mesure en fonction de la problématique et du contexte, ce qui nécessite naturellement une analyse approfondie des objectifs, de l'environnement et des acteurs potentiels du processus de participation. Les trois exemples ci-après illustrent les points communs entre différentes méthodes et la nécessité de les employer de manière ciblée.

⁴ Nicolini, M. 2002: Multi-Stakeholder Processes for Governance and Sustainability. Beyond Deadlock and Conflict. Earthscan Publications Ltd, London.

⁵ cf. Apel H. et al. 1998: Wege zur Zukunftsfähigkeit – ein Methodenhandbuch, Verlag Stiftung Mitarbeit, Bonn ou Ley, A. et Weitz, L. (Hrsg.) 2003: Praxis Bürgerbeteiligung – Ein Methodenhandbuch, Verlag Stiftung Mitarbeit/Agenda Transfer, Bonn.

Atelier d'innovation Niederholz à Riehen

L'atelier d'innovation est une méthode facile à apprendre à la fois pour les organisateurs et les participants, peu onéreuse et qui donne rapidement des résultats concrets. En relation avec les concepts du sport ou la planification participative et la réalisation d'un environnement résidentiel et professionnel propice à l'activité physique, l'atelier d'innovation peut notamment être utilisé lorsque les acteurs sont prêts à prendre eux-mêmes en charge une partie des travaux de planification ou de mise en œuvre concrète parce qu'ils ne sont pas satisfaits de la situation. L'initiative peut par exemple être prise par les parents qui entendent améliorer le chemin de l'école pour leurs enfants, par les citoyens ou – comme dans le cas de Riehen – par le conseil communal.

C'est ainsi que les signaux donnés aux autorités de la ville de Riehen (20 000 habitants) sur la manière dont était perçue le quartier de Niederholz étaient ambivalents. Les groupes de quartier se plaignaient de vivre dans un «quartier de seconde zone», compte tenu de la prise en compte insuffisante des intérêts de la population du quartier dans les plans d'aménagement. La commune organisa un atelier d'innovation afin d'obtenir l'adhésion des habitants pour les futurs projets de développement (nouvelles résidences, station de RER, «centre de quartier Niederholz») et de répondre à leurs besoins.

L'atelier d'innovation devait notamment révéler les points forts du quartier de Niederholz et les déficits à combler. Le processus visait à clarifier les besoins des différents groupes d'intérêts du quartier et à générer des idées et des propositions concrètes pour le développement du quartier. Les visions et les idées fantaisistes devaient également être exprimées afin que de nouvelles pistes puissent être explorées. Enfin, la commune s'était fixé pour objectif de renforcer l'identité du quartier: les gens qui vivaient et travaillaient dans le quartier devaient acquérir la certitude que leurs besoins étaient pris en compte dans la politique de la commune de Riehen.

A l'issue de l'atelier d'innovation d'une journée, bien fréquenté, des groupes se sont constitués sur différents thèmes et ont réfléchi activement au développement du quartier et élaboré des propositions. Outre d'autres résultats (fondation d'un groupe de travail de quartier sur la circulation, élaboration d'initiatives parlementaires, cantine pour les enfants scolarisés), les discussions ont mis en lumière de nets besoins en matière de rencontre, d'activité physique et de sport. Les participants ont souhaité des zones de rencontres plus nombreuses et reliées les unes aux autres («îlots dans l'ensemble du quartier») et se sont dits prêts à s'investir. Grâce au concept de rues propices à la rencontre, qui est inscrit dans la législation depuis 2002 et simplifie considérablement l'aménagement de zones de rencontre dans les rues du quartier, cet engagement a porté ses fruits. Depuis, ces îlots, largement utilisés aussi bien par les jeunes que par les personnes âgées, se sont multipliés dans le quartier de Niederholz. Grâce à une intervention participative courte et relativement peu coûteuse, la commune de Riehen a pu faire évoluer les choses en matière d'activité physique et d'engagement, tout en montrant aux habitants du quartier mobilisés qu'ils étaient pris au sérieux.

Un atelier d'innovation comprend typiquement les trois phases suivantes: critique, conception et réalisation. Lors de chacune de ces phases, différentes méthodes de travail sont employées pour stimuler la réflexion des participants, les amener à exprimer leurs opinions et leurs souhaits de manière intelligible. A l'issue de chacune d'entre elles, une sélection est opérée et les idées sont rassemblées autour des principaux thèmes (principe de l'entonnoir). Seules restent finalement celles qui font l'objet d'un consensus et peuvent idéalement être mises en œuvre immédiatement.

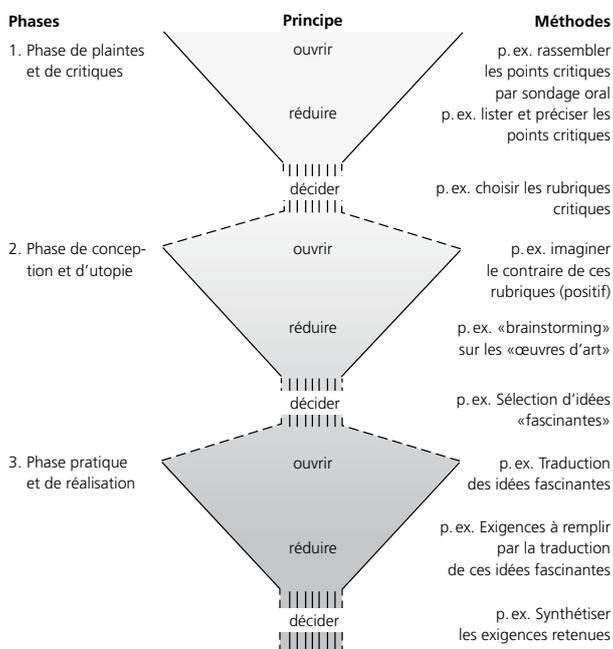


Figure 2: Principe de l'entonnoir, afin d'arriver à l'essentiel après un début largement ouvert (Kuhnt, B., Müllert, N.R., 1996⁶).

Processus de négociation Lachen/Thoune sud

En cas de conflits d'intérêts, les processus de négociation augmentent les chances de trouver une solution. L'objectif est de négocier des trains de mesures qui prennent en compte les intérêts de tous les acteurs concernés dans le cadre de stratégies gagnant-gagnant élaborées conjointement. Chaque groupe participant reçoit davantage qu'il ne donne, car au final, pour que le résultat d'un processus de négociation puisse être mis en œuvre avec succès, il doit entraîner une amélioration de la situation existante pour tous les participants.

A Thoune, la municipalité cherchait une solution pour son stade de football vieillissant. En Suisse, la construction d'un nouveau stade est une tâche complexe qui a des implications non seulement sur le sport d'élite mais aussi sur le sport de masse, le développement territorial et de la circulation, les commerces ou l'organisation des loisirs. Un tel projet est inévitablement le nœud de conflits d'intérêts, qui menacent de bloquer toute solution. L'exemple de la ville de Zurich, qui

n'a pas pu construire le stade de l'Euro 2008 au Hardtum, comme cela était prévu, est typique. Il montre que même un projet crucial pour la réputation d'une ville comme Zurich peut être sacrifié sur l'autel d'intérêts fondamentalement contradictoires. Les revenus élevés escomptés d'un centre commercial d'un côté, les critiques suscitées par des places de parking trop nombreuses de l'autre et les craintes des riverains auront (presque) suffi à briser le rêve. Le conflit est né de la tentative d'imposer un calendrier à toute force, en n'associant les groupes d'intérêt que de manière très marginale.

Dans ce contexte, le conseil communal de Thoune a considéré qu'un processus participatif classique n'était pas adapté à la complexité du projet et des nombreux intérêts en jeu. Le conseil municipal a décidé de conduire, parallèlement à la procédure prescrite par la loi, un processus de négociation avec tous les cercles concernés et intéressés, afin d'explorer en dialoguant directement, des solutions qui donnent au plus grand nombre possible de Thounois le sentiment d'être «gagnants».

Le transfert du stade sur un autre site et l'utilisation de l'actuel centre sportif comme zone résidentielle, urbaine et de loisirs furent évoqués. Un investisseur était prêt, contre la mise à disposition du terrain, à réaliser un stade avec un centre commercial comme exploitation annexe à un autre endroit. Un autre investisseur, par contre, voulait construire le stade sur l'ancien site au bord du lac, en relation avec un tissu résidentiel dense. Toutes ces idées se heurtèrent à l'opposition d'autres cercles. C'est ainsi que l'association de défense des intérêts du centre-ville et l'ATE redoutaient que ce projet n'entraîne «la mort du petit commerce» et un accroissement considérable de la circulation au centre-ville, tandis que les riverains arguaient que le projet priverait le public de ce site attractif en bordure du lac.

⁶ Kuhnt, B., Müllert, N.R., 1996: Zukunftswerkstätten, Moderationsfibel. Verstehen, anleiten, einsetzen. Ökotopia Verlag, Munster

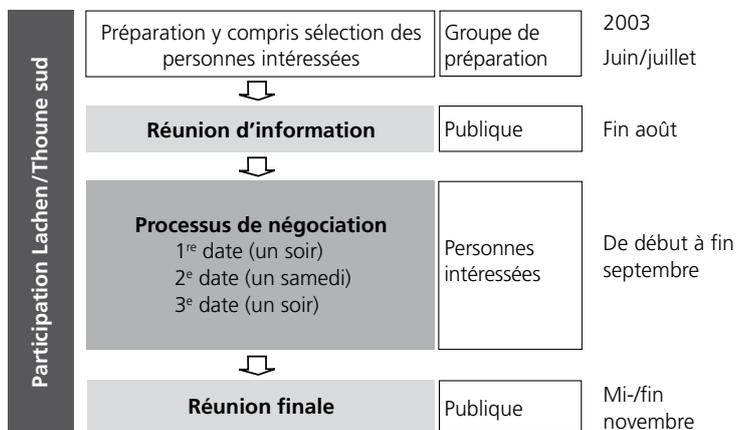


Figure 3: à gauche: schéma du processus de négociation sur mesure Lachen/Thoune sud; à droite: l'ancien stade de football de Lachen au bord du lac de Thoune, entouré d'un quartier résidentiel avec des commerces.

Le processus de négociation sur mesure a tout d'abord englobé un «cercle intérieur» d'une vingtaine de personnes dans lequel tous les points de vue et intérêts étaient représentés. Cette limitation a permis une discussion directe et efficace. Un cercle extérieur, ouvert aux milieux de la politique, de l'administration, aux investisseurs, aux propriétaires terriens et aux experts, a soutenu le processus dans un rôle d'écoute et de conseil. Le processus s'est articulé autour de trois réunions animées par un intervenant neutre. Au début et à la fin du processus, placé sous embargo médiatique jusqu'à ce qu'il soit achevé, deux réunions publiques ont été organisées pour mettre en contact le grand public et les participants directs.

Il s'est avéré d'emblée que personne n'était satisfait de la situation existante. Puis, les participants ont fixé des objectifs consensuels. La nécessité d'élargir l'offre de sports et de loisirs de Thoune et de revaloriser l'ancien site du stade au bord du lac comme zone de loisirs et de détente de proximité était par exemple incontestée. Un travail intensif a alors été mené, et différents scénarios discutés. Les participants ont notamment indiqué à quelles conditions ils seraient d'accord avec chacun de ces scénarios. Par exemple, l'association des défenseurs des intérêts du centre-ville était prête à accepter un centre commercial si la ville prenait simultanément des mesures pour améliorer l'attrait du centre-ville.

Le processus de négociation à Thoune a notamment permis de mettre en évidence le besoin d'espaces de loisirs de proximité, de rencontre et de sport faciles d'accès. Les Thounois appréciaient beaucoup le site des bords du lac et voulaient empêcher à tout prix qu'il soit dénaturé. De plus,

ils souhaitaient que de bonnes voies d'accès à vélo et à pied desservent le nouveau stade et son centre commercial ainsi que la pelouse de détente au bord du lac. Bien que le stade serve les besoins du sport d'élite, une plus grande importance sera désormais accordée aux besoins du sport de masse à Thoune, parce que les associations sportives ont saisi l'opportunité du processus de négociation pour convaincre les autres groupes d'intérêts de son importance et de la nécessité de lieux supplémentaires pour les entraînements.

Bien que le processus de négociation n'ait débouché sur aucun accord, les implications complexes du projet et la légitimité et la diversité des intérêts concernés ont nettement augmenté, comme l'a montré une enquête du Thuner Tagblatt.

Conférence prospective: Vision A – ensemble pour Arlesheim

La conférence prospective est typiquement mise en place quand une organisation ou une commune planifie une réorientation ou un renouveau. Elle a donc généralement lieu au début d'un processus. Elle n'est par contre pas un moyen approprié pour surmonter les divergences d'opinion fondées. Dans les communes, les quartiers ou les villes propices à l'activité physique, la conférence prospective peut être directement utilisée pour créer de nouvelles incitations à l'activité physique dans l'espace public. Elle peut aussi aider à concevoir un principe directeur pour l'activité physique ou une conception du sport. La commune d'Arlesheim (7000 habitants) s'est même servie de cet outil pour créer un principe directeur complet.

Dans la commune d'Arlesheim, des représentants de la population, de l'administration et de divers groupes d'intérêts ont élaboré un principe directeur communal intitulé «Vision A: ensemble pour Arlesheim» avec le conseil communal. Au début du processus, un état des lieux des forces et des faiblesses de la commune a été dressé et fixé à l'aide de films vidéo, de contributions écrites et de lettres qui ont été présentés lors d'un festival en plein air en été 2003. Lors d'une deuxième phase, un panel de 62 habitants représentatif de l'ensemble de la population d'Arlesheim s'est projeté vers l'avenir et a défini les objectifs de développement de la commune à partir de cet état des lieux, à l'occasion d'un colloque de trois jours.

Le conseil communal avait décidé d'élaborer un nouveau plan directeur, en premier lieu parce que l'ancien, datant de 1981, était dépassé mais aussi et surtout parce qu'entre-temps, l'ordre mondial avait lui aussi changé. Le «développement durable» doit permettre de répartir équitablement les ressources naturelles entre les gens et de les maintenir pour les générations à venir. Lors de la Conférence Mondiale sur l'Environnement et le Développement de Rio en 1992, les communes des nations signataires, entre autres acteurs, ont été appelées à contribuer au développement durable. A l'instar de nombreuses autres communes suisses, Arlesheim a décidé de répondre à l'appel et d'œuvrer localement en faveur de l'objectif global. Les implications concrètes pour le développement de la commune ont été fixées par écrit dans un nouveau plan directeur, lequel ouvre la voie d'un avenir durable à Arlesheim. Il sert d'orientation au conseil communal pour de nombreuses décisions et projets, en fixant des priorités, des objectifs et en créant des obligations tant en interne que vis-à-vis de l'extérieur.

En vertu de l'un des onze principes du plan directeur intitulé «Arlesheim bouge», Arlesheim doit encourager la circulation respectueuse de l'environnement en donnant la priorité aux transports publics, mais aussi aux déplacements à pied et à vélo.

La conférence prospective se prête particulièrement bien à l'analyse systémique commune approfondie débouchant sur la formulation d'objectifs et de mesures. Elle a été imaginée par Marvin Weisbrod aux États-Unis (Future Search Conference) et est déjà utilisée depuis plusieurs dizaines d'années avec succès: dans des organisations, des villes ou sur des sujets complexes auxquels participent différents groupes ou individus.

Un principe de base de la conférence prospective est de ramener «l'ensemble du système ouvert» dans un espace, afin de donner à tous les participants une image globale d'un sujet complexe. Les participants à la conférence prospective sont soigneusement sélectionnés pour former un échantillon le plus représentatif possible des acteurs. Les points de vue de tous les intéressés sont réunis pour donner une image complète du système et de son environnement. Seule cette vision commune de la «réalité» permet de se faire une idée des changements nécessaires et d'identifier les aspects respectivement constructifs et problématiques du fonctionnement du système existant.

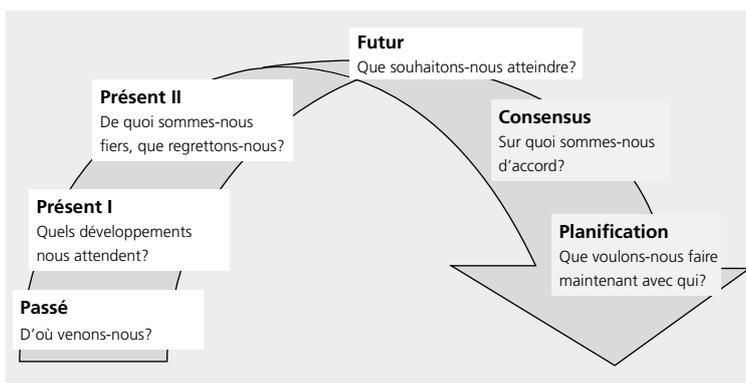


Figure 4: Les conférences prospectives jettent un pont vers l'avenir.

Les conférences prospectives n'ont pas pour finalité de traiter les problèmes, car cela paralyse les participants et les conduit à discuter dans le vide ou, dans le meilleur des cas, à des solutions de court terme. Cette méthode vise plutôt à mobiliser les participants autour d'objectifs communs pour développer le système qu'ils ont étudié ensemble. Dans ce contexte, les conférences prospectives ne visent pas non plus prioritairement à traiter les conflits et à résoudre les divisions entre les intéressés mais à mettre en évidence ce qui les rapproche. Cela ne revient pas à nier les conflits mais à miser sciemment sur une dynamique qui se distingue des tendances habituelles de la délimitation. C'est seulement lorsqu'un consensus se dégage sur des objectifs que les mesures sont discutées.

Comme à Arlesheim, chaque conférence prospective réunit entre 60 et 80 personnes clés issues de groupes d'acteurs intéressés. Elle dure environ 18 heures réparties sur 3 jours. Le processus est intense pour tous les participants mais également compact: la conférence s'ouvre sur une rétrospective, suivie d'une analyse de la réalité actuelle du sujet et des évolutions qui l'influencent. Cette «analyse de système» commune approfondie ne se fonde pas seulement sur des faits avérés, mais prend aussi sciemment en compte la perception subjective du système par tous les participants (comme partie intégrante de la réalité). Puis, les participants esquissent les visions à partir desquelles ils cristallisent les objectifs communs. C'est seulement lors de la dernière étape que des mesures sont planifiées.

Conditions d'une participation réussie

Indépendamment des objectifs en matière de contenu et de processus, de la dimension et des procédures choisies, le succès d'une participation est lié à une série de conditions:

- **Ancrage politique:** une participation sincère doit pouvoir s'appuyer sur une adhésion politique claire au processus de participation et sur des objectifs politiques contraignants.
- **Intégration précoce:** l'intégration des groupes d'acteurs et d'intérêts (parties prenantes) devrait se faire à un moment où leurs possibilités d'influencer le processus sont encore les plus grandes possible. Lorsque les concepts (détaillés) sont finalisés, il est généralement moins facile de les remettre (fondamentalement) en question. La participation à un stade tardif se limite ainsi souvent à une critique du projet et rend moins probable une participation constructive, condition sine qua non de l'adhésion aux résultats finaux.
- **Transparence sur les possibilités et les limites de la participation:** il convient d'informer les participants de la marge de manœuvre existante, pour leur éviter de faux espoirs. De nombreux processus participatifs négligent cet aspect, risquant de créer une grande frustration chez les participants. Ceux-ci doivent aussi avoir à l'esprit que les suggestions de la population ont valeur de recommandations aux urbanistes et aux décideurs. Les décisions sont par contre prises par les assemblées ayant une légitimation démocratique.

- **Approche transparente des résultats:** les participants doivent être clairement informés de la procédure selon laquelle leurs préoccupations seront traitées. Il convient de montrer comment elles ont été intégrées dans les conceptions. Lorsque des suggestions ne peuvent être prises en compte, il s'agira de le justifier, c'est à cette seule condition que les participants pourront comprendre pourquoi leurs préoccupations ne peuvent éventuellement pas être prises en compte à 100 %.
- **Timing et orchestration:** un bon timing pour des mesures de communication et de participation ciblées est déterminant pour le succès des processus de participation. Une orchestration sur mesure est nécessaire pour éveiller et entretenir la motivation des participants. L'expérience contribue à ce que le processus soit orchestré avec toute l'attention et le doigté nécessaires.

Commune/quartier à vocation sportive: impulsion d'une «construction» participative

Après ce rapide tour d'horizon des principes et des applications des processus participatifs, la réflexion menée dans l'ensemble de la présente publication conduit naturellement à se demander dans quelle mesure la démarche participative peut rendre les zones urbaines, les quartiers et les villes plus propices à l'activité physique.

Le potentiel en la matière est réel, comme en témoignent les pistes en terre battue qui se distinguent, en bien, dans quasiment toutes les zones urbaines assez récentes, des pistes «en dur» initialement prévues: compte tenu de l'inadéquation des idées des urbanistes avec leurs besoins, les utilisateurs cherchent eux-mêmes d'autres options.

Le déplacement à pied, qui est la plus simple expression de l'activité physique dans les zones urbaines, suit ses propres règles. Les reconnaissant eux aussi aujourd'hui, les urbanistes réintroduisent les passages piétons sur des places et dans des rues où l'on n'était initialement censé croiser que des deux roues mais pas de piétons. Les piétons ainsi ignorés bravent parfois les règles de la circulation, non sans s'exposer à de grands dangers.

L'ouverture croissante des espaces publics au trafic motorisé dans les zones urbaines, les quartiers et les villes, à partir de la seconde moitié du XX^e siècle, a eu des effets pervers, rendant difficile, sinon impossible pour de plus en plus de gens, de se déplacer par la seule force de leurs muscles à proximité immédiate de leur domicile et de leur travail: difficulté de traverser des rues à forte circulation, disparition des petits commerces de proximité, disparition des espaces propices aux jeux et à l'activité physique des enfants en raison de l'augmentation du trafic, même dans les quartiers. Un grand nombre d'enfants ne se rendent plus au jardin d'enfants à pied.

L'accroissement constant de la circulation liée aux loisirs en direction de la campagne et le fort engouement suscité justement ces derniers temps par de nouvelles disciplines sportives (inline-skating, vélo, walking) montrent nettement que de nombreux individus recherchent l'activité physique. L'offre de rues et d'espaces non construits propices à l'activité physique est manifestement si insuffisante que les gens prennent leur voiture pour aller satisfaire leur besoin d'activité physique à la campagne, entretenant ainsi le cercle vicieux.

Promouvoir les espaces urbains propices à l'activité physique nécessite donc de faire converger l'offre et la demande très diversifiée des habitants, ce qui suppose non seulement une expertise, indispensable pour la planification et la réalisation, mais surtout, la participation des intéressés ou des groupes cibles.

La participation anime doublement à cet égard: elle anime premièrement par nature, puisque le fait d'associer systématiquement la population à l'aménagement de la ville et du quartier permet de recueillir «l'expertise» de la qualité de vie dans l'environnement immédiat. Celle-ci révèle généralement l'aspiration à une plus grande liberté de mouvement. D'après notre expérience, les processus participatifs suscitent quasiment toujours des idées, des projets et un engagement ayant trait à l'activité physique dans la ville ou le quartier, même s'ils ne portaient pas sur cet aspect au départ. La participation est donc un moyen efficace de développer

avec les intéressés un environnement résidentiel propice à l'activité physique, parfaitement en adéquation avec les besoins variés de la population (et qui ne correspond pas seulement aux idées et aux perceptions des promoteurs ou des urbanistes).

C'est ainsi qu'en partant de l'exemple qui leur était donné, les habitants d'un quartier de Bâle ont souhaité, «parallèlement au réseau routier, un réseau résidentiel: les rues appropriées sont soumises à une limitation de vitesse, réaménagées et signalisées comme des rues résidentielles. Les différentes rues résidentielles sont reliées entre elles par des passages sécurisés et les espaces verts répartis dans l'ensemble du quartier et de la ville». Les participants au processus ont ainsi mis le doigt sur un élément clé pour rendre une zone urbaine propice à l'activité physique, sans avoir été directement interrogés à ce sujet.

Deuxièmement, les processus participatifs peuvent contribuer de manière décisive à la mise en place d'une offre propice à l'activité physique, aux jeux et au sport. Les aspects tels que la fonctionnalité, la sécurité, le financement, l'exploitation et l'entretien relèvent naturellement de la compétence des experts. Cependant, de nombreux conflits d'intérêts sont prévisibles dans le cadre de tels projets. En jouant et en faisant du sport, les enfants et les jeunes font du bruit, les places attractives attirent les gens des autres quartiers, exposant les parterres de fleurs ou les parkings aux dégradations. Les habitants du quartier sont les mieux placés pour savoir ce qu'il leur faudrait pour pouvoir accroître leur activité physique, ne serait-ce que de pouvoir accéder au terrain de sport ou aller faire leurs courses sans devoir prendre la voiture.

La promotion participative de l'activité physique dans le quartier permet ainsi de comprendre ces besoins de manière approfondie et donne une impulsion pour la qualité de vie et la santé. Il est possible d'aller chercher les gens à l'endroit où ils se trouvent et ils peuvent avoir l'activité physique qui leur convient.

Annexe 2: Tableau synoptique

Stratégies pour les espaces propices à l'activité physique dans les communes

Stratégies	Evaluation Possibilité de mise en œuvre	Instruments	Exemples	Projets concrets
1. Créer de nouveaux espaces propices à l'activité physique	Les chances de pouvoir créer de nouveaux espaces propices à l'activité physique dans une commune d'une taille importante sont plutôt faibles. Cela peut cependant se faire à condition que le projet soit conçu longtemps à l'avance.	<ul style="list-style-type: none"> • Conceptions • Plan de zone • Plan de quartier 	Les installations suivantes peuvent être créées: <ul style="list-style-type: none"> • Installations sportives • Places de jeu • Parcs • Zones de rencontre • Centres-villes piétonniers • Murs d'escalade • Pistes cyclables 	<ul style="list-style-type: none"> • Triple halle de sport de Bienne • Nidaugasse piétonnière à Bienne
2. Relier les espaces propices à l'activité physique existants	Dans les espaces urbains existants, le fait de relier les espaces propices à l'activité physique existants offre une chance unique d'augmenter leur superficie globale et de lutter contre l'insularisation.	<ul style="list-style-type: none"> • Conceptions • Plan de quartier • Initiatives d'organisations de quartier 	Les possibilités suivantes se présentent pour relier les installations existantes: <ul style="list-style-type: none"> • Ponts sur les rues • Zones de rencontre (limitées à 20 km/h) • Larges trottoirs • Centre-villes piétonniers 	<ul style="list-style-type: none"> • Pont de la Lorraine à Berne • Zone de rencontre de la Place Centrale à Bienne • Trottoirs plus larges à la rue de la Gare à Bienne
3. Mettre en valeur les espaces propices à l'activité physique existants	Avec cette stratégie, les chances de réalisation sont bonnes.	<ul style="list-style-type: none"> • Ancrage dans une stratégie globale adoptée par les politiques • Dans le cadre de projets d'envergure (par exemple construction de routes), il est possible de prendre des mesures d'amélioration également dans les zones résidentielles 	Réaménagement des places de jeu (enfants à seniors), en mettant l'accent sur: <ul style="list-style-type: none"> • La modélisation • Les engins • Les jeux d'eau • Les matériaux façonnables • Eventuellement places de barbecue • Plantes permettent de vivre les saisons • Différents types de revêtement • Différents types d'espaces (ouvert, fermé, etc.) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Amélioration de l'espace résidentiel à Berne 2. Zones urbaines propices à l'activité physique Bienne/Nidau Weidteile

Stratégies	Evaluation Possibilité de mise en œuvre	Instruments	Exemples	Projets concrets
4. Réinterpréter les infrastructures existantes comme espace propice à l'activité physique	Cette stratégie renferme également un grand potentiel car il s'agit d'équipements et d'installations existantes qui peuvent être utilisés différemment à l'aide de simples moyens organisationnels.	Initiatives d'associations ou d'organisations de quartier.	<ul style="list-style-type: none"> • Inline-skating sur le parking des centres commerciaux • Canoë sur les cours d'eau • Fermer les rues pour l'inline-skating • Utiliser les ponts pour l'escalade • Marquer différents circuits pédestres reliant l'espace urbain à la zone de loisirs de proximité et inversement 	<ul style="list-style-type: none"> • Installation de slalom en canoë • «Monday night skate» dans différentes villes • Pistes de walking Helsana à Macolin
5. Mieux utiliser les espaces propices à l'activité physique existants	Cette stratégie a un très grand potentiel.	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation des règlements d'utilisation • Réservation des installations en ligne 	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre le taux d'occupation des halles transparente • Clés de répartition donnant aux différents groupes d'intérêts la possibilité d'utiliser une halle • Accroître le rythme d'occupation (jusqu'à 23h) en cas de besoin • Les halles sont souvent fermées durant les vacances scolaires 	Le taux d'occupation de tous les types d'installation peut être optimisé.

Il convient d'étudier toutes les stratégies qui permettraient de rendre une commune la plus propice à l'activité physique possible. Il peut être judicieux de toutes les utiliser. Dans ce cas, il est recommandé d'harmoniser les stratégies au sein d'une conception (CICOM). Dans une commune de petite taille, il est tout à fait possible que dès le départ, une seule stratégie soit envisageable. Il incombe à la commune de peser cette éventualité en fonction de ses possibilités et des besoins existants.

Editeur:

Office fédéral du sport OFSPO, Macolin
Service des installations sportives

012 – Espaces propices à l'activité physique dans les communes

Président: Mathias Held OFSPO

Membres: Markus Wolf, Graubünden Sport, Coire

Hans-Peter Rüdüsüli, Büro für Freiraumplanung, Zurich

Prof. Joachim Schöffel, HSR Hochschule für Technik Rapperswil/division

Aménagement du territoire

Traduction: Camille Lovichi

Photo: Ulrich Känzig BASPO

Edition: août 2009, 1^{re} édition

Copyright: Office fédéral du sport OFSPO

Diffusion:

Office fédéral du sport OFSPO

Service des installations sportives

2532 Macolin

Courriel: sportanlagen@baspo.admin.ch

www.ofspo.ch